

La Roche-sur-Yon, le 21 novembre 2011

Direction des Affaires juridiques  
& de la commande publique  
Service Conseil municipal-Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon - BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
tél. : 02 51 47 47 47  
fax : 02 51 37 48 71

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2011

### PROCÈS VERBAL

**Monsieur le Maire** ouvre la séance. Il propose la désignation de Angie LEBOEUF en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste des **pouvoirs** :

- |                                 |   |                                      |
|---------------------------------|---|--------------------------------------|
| - Anne VALIN                    | à | Patrick YOU                          |
| - Stéphane IBARRA               | à | Mathieu DURQUETY (questions 42 à 51) |
| - Jacques AUXIETTE              | à | Pierre REGNAULT (questions 22 à 51)  |
| - Jean-Yves DAVIAUD             | à | Roland GUILLET (questions 1 et 2)    |
| - Maryse SOUCHARD               | à | Angie LEBOEUF                        |
| - Charlotte LEYDIER             | à | Francine CHABOT (questions 5 à 21)   |
| - Alexandre MAISONNEUVE LE BREC | à | Michèle PELTAN                       |
| - Jacques BESSEAU               | à | Jean-Gilles DUTOUR                   |
| - Daniel RAMPONI                | à | Mathilde MAGE                        |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 29 juin 2011 ; celui-ci est adopté.

**Monsieur le Maire** fait l'intervention suivante :

« J'espère que cette trêve estivale, qui est déjà derrière nous, aura profité à chacun d'entre vous, qu'elle vous aura permis de retrouver de l'énergie et que la rentrée s'est bien passée.

La rentrée scolaire à La Roche-sur-Yon, pour les maternelles et élémentaires, s'est plutôt bien passée avec un maintien global des effectifs de l'ordre de 3300 élèves et une seule fermeture de classe au final ; une chose toujours regrettable mais qui compte-tenu de l'évolution démographique des élèves en Vendée - et du fait que la Vendée soit extrêmement mal placée avec peu de moyens -, aurait pu être plus dure dans la ville chef-lieu. En effet, la Vendée est parmi les départements bénéficiant le moins de moyens pour les enseignants sur le plan national.

J'ai eu l'occasion de saluer les enseignants et les remercier pour leur engagement en présence du nouvel Inspecteur d'Académie, Monsieur DECHAMBRE qui faisait également sa rentrée !

La tâche des enseignants est de plus en plus ardue du fait des difficultés liées à l'évolution de la société et d'orientations nationales ayant, pour le moins, « chamboulé » les conditions de travail des enseignants !

Nous sommes à leurs côtés mais dans notre rôle, sans empiéter sur l'école !

Respectueux des prérogatives de chacun et très attachés au principe de laïcité ... nous ne pensons pas, nous, que « le curé est supérieur à l'instituteur » (Latran 2008 de SARKOZY)

Les travaux engagés durant l'été montrent, s'il était besoin, que la Ville met énormément de moyens à disposition des écoles car pour nous tout se joue dès le plus jeune âge : 800 000 euros par an, + 500 ordinateurs pour les écoles. Le Projet éducatif local adopté en novembre 2010 donne son plein effet, mais il faut le réévaluer en permanence.

Nous avons pris l'habitude de travailler « main dans la main » avec les acteurs de l'éducation mais en recherchant toujours l'intérêt de l'enfant, notamment en ce qui concerne les rythmes scolaires qui devraient, là aussi, évoluer, on l'espère en concertation avec les différents acteurs et non en nous l'imposant ! L'expertise de La Roche-sur-Yon est en l'occurrence « précieuse » car nous sommes déjà dans plusieurs écoles sur la semaine de 4 jours ½.

Notez que le 8 novembre prochain, un débat public sur les rythmes scolaires aura lieu à la Courtaisière avec un professionnel de renom dans le cadre d'un travail en réseau avec Angers, Lyon, Nevers ou encore Brest ! Notre action ne s'arrête pas aux portes des écoles primaires ; elle se poursuit jusqu'à l'université en développant le pôle universitaire public de la Courtaisière. Nous agissons pour obtenir davantage de formations qualifiantes : nouvelles licences professionnelles et masters, notamment avec la licence ICMIR pour anticiper l'arrivée du futur Technopôle « Proxinov » axé sur la robotique, excellente évaluation des formations du pôle public, ou encore le transfert de l'IUFM, « l'école des maîtres » qui sera reconstruit sur le campus pour mutualiser les moyens ad hoc. C'est un architecte yonnais qui a été choisi récemment. Je vous invite à vous associer aux manifestations organisées par l'Université de Nantes-La Roche-sur-Yon-Saint-Nazaire dans le cadre de son 50<sup>ème</sup> anniversaire et des 20 ans du pôle universitaire yonnais.

L'autre point sur lequel j'aimerais attirer votre attention c'est l'agenda 21, et l'engagement de la Ville et des Yonnais en direction de leur environnement, avec l'inauguration qui a eu lieu ce matin au sein de l'atelier Cormier, rue La Fayette, et qui sera mis également à l'honneur au cours d'une conférence demain soir avec Pierre Radanne, spécialiste des questions énergétiques et ex-Président de l'ADEME. Il devrait nous apporter toute son expertise et c'est plutôt une chance de l'accueillir chez nous, à la Courtaisière demain soir.

Cette préoccupation de notre environnement (écologique, social, économique, démocratique), au travers de cette seconde phase de l'agenda 21, se met en place dans un contexte où, contrairement aux promesses et aux ambitions du Grenelle de l'environnement, l'action des collectivités et des particuliers n'est guère favorisée : il n'y a qu'à voir l'incitation au développement photovoltaïque qui n'en finit pas de se réduire comme une peau de chagrin, et qui oblige la REVE et donc par conséquent la Ville à revoir ses calculs et abandonner le photovoltaïque sur les toitures du parc expo. En effet, après avoir fait des produits financiers extraordinaires il y a quelques années, la filière est maintenant en train de mourir, ce qui est en contradiction totale avec le Grenelle de l'environnement.

On peut aussi s'interroger sur la réelle volonté du législateur qui, dans le cadre de la nouvelle réforme de la fiscalité de l'aménagement qui pouvait être une belle opportunité pour moins « gaspiller de terrain » en Vendée, aurait pu ne pas laisser la taxe de sous-densité facultative mais générale pour mieux lutter contre l'étalement urbain.

Dans ce domaine, je rappelle que si la Vendée est l'un des départements qui gaspille le plus de terrains par logement, la Ville de La Roche-sur-Yon, au contraire, est très en avance et plutôt exemplaire dans ce domaine !

Par ailleurs, comme nous parlons du développement durable, et dans la perspective de la semaine du développement durable qui va débiter prochainement, il vous est distribué sur vos tables des tickets de bus que vous utiliserez pour vous, ou pour ceux à qui vous voulez faire découvrir le réseau. Cette initiative permet de prendre conscience de la qualité de ce service et de son utilité pour beaucoup de Yonnais. C'est pourquoi je vous propose vous aussi, de participer à cette promotion du transport en commun.

Enfin, notre conseil de ce soir va aborder des délibérations relatives à l'évolution de notre Ville.

Si nous ajustons le programme de la piétonisation de la rue Clemenceau, vous pourrez constater comme beaucoup de Yonnais l'ont fait cet été, que nous sortons largement du Pentagone, avec les travaux de voiries et de réseaux dans toute la ville.

Ainsi nous approuverons le préprogramme de réaménagement des espaces publics du cœur du Bourg-sous-La Roche.

Nous lançons le marché de maîtrise d'œuvre en infrastructures pour des études - type code de la rue, PDU - et des travaux sur les voiries et espaces publics de toute la commune, avec une tranche ferme rue Salengro, mais également des marchés importants pour réaliser les voiries du programme ANRU à Forges, Bacqua et route de Nantes.

Comme prévu, nous serons également amenés à approuver le programme du futur pôle culturel qui tient compte de notre programme municipal et des adaptations décidées au printemps, dont j'ai pu m'assurer lors de mes réunions de bilan mi-mandat que les Yonnais y adhéraient pleinement.

Nous avons choisi un projet culturel qui s'effectuera en 2 phases. La première comprendra l'école de musique et l'école d'art, et la seconde, la scène de musiques actuelles.

Nous lancerons donc ce soir le concours, nous approuverons le programme de travaux et fixerons la commission ad hoc qui sera chargée de choisir le lauréat et qui comporte une représentation pluraliste des élus du conseil.

Enfin, à cette occasion, je voudrais relever le succès des visites théâtralisées de nos équipements publics cet été et durant les journées du patrimoine, notamment la mairie, le théâtre, le musée et Saint-Louis... Elles ont été appréciées.

Je vous invite par ailleurs, puisque nous sommes tous « jeunes », à vous mobiliser pour la 3<sup>ème</sup> édition du festival « Météores », qui débutera vendredi prochain et dont le programme diversifié, incluant des troupes et des acteurs locaux, sera d'excellent niveau. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à J. SOULARD pour le premier point de l'ordre du jour.

**1 QUARTIER DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS CENTRAUX - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - APPROBATION DU PRE-PROGRAMME ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE**

*Rapporteur : M. Joël Soulard*

La Ville de La Roche-sur-Yon a réalisé entre 2007 et 2009 une étude de requalification du quartier du Bourg-sous-La Roche. Cette étude a permis de définir les principaux enjeux du quartier. Elle proposait différents schémas de principe d'aménagement dont certains ont été intégrés dans le PLU approuvé en octobre 2009. Depuis, le quartier s'épanouit dans une attractivité certaine et de nombreux projets qui l'impacteront durablement sont en cours de réflexion.

Au sein de cet espace en mouvement, la Collectivité souhaite se pencher sur les espaces publics de centralité et affirmer son entrée de ville à l'Est.

La mission de maîtrise d'œuvre demandée a pour objectif le réaménagement des espaces publics centraux et en particulier :

- marquer l'entrée de ville de La Roche-sur-Yon en identifiant de façon plus forte le cœur du quartier étudié ;
- requalifier les espaces publics pour tendre vers un espace mieux partagé entre piétons, cycles, et véhicules ;
- adapter la rue du Général Guérin à ses nouveaux usages.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le pré-programme de cette opération ;
- d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre.

**M. PELTAN** déclare :

« Je voulais simplement dire qu'à ce stade des opérations, ce dossier n'appelle pas de remarques particulières sur le fond et nous sommes d'accord avec les objectifs assignés à la mission de maîtrise d'œuvre. Je ferai simplement observer - et je crois que c'est tout à fait important - que ce dossier est l'illustration de l'importance et de l'impact pour notre ville du contournement Sud ouvert en 2008 et voulu par le Conseil Général. En effet, sa réalisation fait par exemple que la rue du Général Guérin n'est plus une voie de transit, et qu'elle peut donc être requalifiée dans le cadre d'une évolution urbaine du quartier du Bourg. »

**Monsieur le Maire** corrige ce propos en rappelant que la Ville et la Communauté de communes s'étaient pleinement associées à ce projet de contournement, c'est pourquoi il a si bien réussi. Pour le reste, il se dit en accord avec l'intervention de M. PELTAN.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2 ANRU - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - RUE GUTENBERG ET VOIRIES ILOT FORGES BACQUA - TRANCHES FERME ET CONDITIONNELLES - APPROBATION DE LA NOTE DE CADRAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

*Rapporteur : M. Patrick You*

La Ville de La Roche-sur-Yon a engagé un « PRU » (programme de rénovation urbaine) sur les quartiers Nord de la Ville.

Le projet urbain ainsi défini a entraîné des modifications importantes de la maquette financière et

programmatische initiale de l'ANRU. Il importe désormais d'engager l'ensemble des travaux avant la fin 2013. Les travaux objet de la présente consultation, comme l'ensemble des travaux de l'ANRU, doivent intégrer des contraintes fortes de délais, de co-activités avec les chantiers de déconstruction, de construction et de réhabilitation de logements, de concertation avec les habitants et de gestion urbaine de proximité. Ces contraintes conditionneront très fortement la phase étude (avec étapes de concertation et phase travaux).

Les objectifs d'aménagement de la rue Gutenberg sont de lui donner un statut d'avenue urbaine d'entrée de ville, alors qu'actuellement elle est véritablement une voie routière.

L'aménagement de l'ilot Forges/Bacqua générera la création de voies nouvelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. de valider la note de cadrage de cette opération.
2. d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.
3. d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe SCE de Nantes, retenue à l'issue du jury du 14 septembre 2011.

### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>3 MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EN INFRASTRUCTURE POUR DES ETUDES ET TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - APPROBATION DE LA NOTE DE CADRAGE - ENVELOPPES FINANCIERES PREVISIONNELLES AFFECTEES AUX TRAVAUX EN TRANCHE FERME - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ</b>
---

*Rapporteur : M. Patrick You*

Les projets d'aménagements structurants, engagés sur son territoire urbain par la Ville de la Roche-sur-Yon, sont accompagnés en parallèle d'une démarche de « code de la rue » dont l'objectif est de globaliser les réflexions sur la hiérarchisation et le fonctionnement des voiries, sur l'organisation des déplacements doux, sur l'organisation des déplacements de proximité, et dont l'enjeu est de permettre dans un premier temps de définir les caractéristiques fonctionnelles des voies structurantes et secondaires et des périmètres tertiaires de circulation apaisée.

Parallèlement à cette démarche, les programmes de travaux d'aménagement de voirie envisagés pour l'année 2012 et en perspective pour 2013 font apparaître une priorité d'intervention sur l'axe rue Poincaré/ rue Salengro/ route des Sables.

Afin de répondre à ces enjeux d'aménagement et aux objectifs de la programmation, un marché de maîtrise d'œuvre infrastructure pour les études et travaux sur le territoire communal a été lancé avec :

En tranche ferme :

Rue Poincaré, Rue Salengro et Rue des Sables : Elément de mission « Etudes préliminaires »

Rue Salengro 1<sup>o</sup> tranche de travaux : mission complète de maîtrise d'œuvre de « AVP à AOR » et la mission « OPC ». L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 250.000 € HT.

En tranches conditionnelles :

Bons de commandes sur missions complètes ou partielles sur le territoire communal hors maîtrise d'œuvre "périmètre de l'« ANRU »", Place Napoléon, Rue Clemenceau à Place de la Vendée et Bourg-sous-La Roche.

Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe FORMA 6, retenue à l'issue du jury du 14 septembre 2011.

**J.G. DUTOUR** souhaite quelques précisions sur la procédure retenue : les bons de commandes en missions partielles ou complètes concernent-ils tout le territoire ou des périmètres particuliers comme l'ANRU, la Place Napoléon... ?

**Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit d'une étude globale concernant l'ensemble du territoire, qui servira à l'évolution du plan de déplacement sur toute la ville. Il a semblé cependant urgent de lancer la première tranche sur le secteur Salengro où passent 19 000 voitures par jour. Dans cette zone en pleine évolution, une action très rapide doit être engagée après la phase étude.

Il ajoute qu'au cours de ce mandat, les restructurations et modernisations seront nombreuses. Les réseaux, les voiries et les espaces publics vont connaître d'importantes mutations. Il cite le Pentagone, mais aussi le quartier de la gare avec le pôle d'échanges multimodal. Il concède que les travaux occasionnent parfois de la gêne, mais c'est la conséquence de cette dynamique de rénovation d'ensemble et au final, les citoyens se réjouiront de la modernisation des structures.

**P. YOU** expose la logique du dossier :

- une étude globale intégrant le code de la rue.
- une hiérarchisation des voies sur l'ensemble de la ville en tenant compte des territoires ANRU, Place Napoléon et Bourg-sous-La Roche sur lesquels une maîtrise d'œuvre particulière a été engagée.
- l'adoption d'une tranche ferme pour les rues Poincaré, Salengro et route des Sables pour engager, à terme, d'autres marchés de maîtrise d'œuvre pour réaliser ce qui sera défini dans le cadre de la hiérarchisation des voies et du code de la rue.

**R. MESTRE** se dit inquiet. Il lui apparaît que cette réorganisation des circulations douces vise à écarter les voitures du territoire de la ville, ce qui ne peut, selon lui, que desservir les commerçants. Il refuse donc de signer ce « chèque en blanc » et votera contre ce dossier.

**J. SOULARD** insiste sur les contours de la délibération : « tous les secteurs de la ville, hors périmètre de la Place Napoléon et hors ANRU ». Par ailleurs, il conteste la qualification péjorative de « chèque en blanc ». Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre, donc de faire appel à une équipe qui fera des études et donnera à la Ville des perspectives de travail sur certaines rues. Prenant l'exemple de la rue Salengro, une voie déjà ancienne, qui subit le passage quotidien de 15 000 véhicules, il confirme que, sans prévoir la suppression complète de la circulation automobile sur ce secteur, il faut bien tenir compte d'une obligation d'aménagement qui réponde au nouveau fonctionnement des habitants, des nouvelles zones d'habitation limitrophes, des commerces alentour, du trafic important traversant cette zone. Il se dit convaincu du besoin d'organiser la sécurité de cet axe tant pour les voitures, les cycles et les piétons.

**L. CAILLAUD** rappelle que la nécessité de réaménagement de la rue Salengro n'est pas nouvelle. Déjà, en 1998 et 1999, des études ont été lancées. Il souhaite que les études aboutissent cette fois à des opérations concrètes.

**J.G. DUTOUR** espère quant à lui que ces futurs aménagements n'entraveront pas la circulation autant que devant l'église de Saint-André d'Ornay.

**Monsieur le Maire** rappelle que l'objectif recherché à Saint-André était le ralentissement de la vitesse de circulation ; cet objectif est atteint, même s'il déplaît à certaines catégories d'automobilistes. Le but qui sera recherché sur les futurs aménagements citadins est bien de favoriser les circulations douces et les petits véhicules. L'avenir est au vélo, notamment électrique, pour sécuriser les cœurs des villes.

#### **QUESTION ADOPTÉE PAR**

**37 voix POUR**

**1 voix CONTRE : M. Raoul Mestre**

**5 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Jacques Besseau**

<b>4 PENTAGONE '2020' - AMENAGEMENT DE LA RUE CLEMENCEAU-PLACE DE LA VENDEE - MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE - AJUSTEMENT DU PROGRAMME</b>
---

*Rapporteur : M. Joël Soulard*

Lors de sa séance du 20 avril 2011, le Conseil Municipal a approuvé le programme de l'opération rue Clemenceau - Place de la Vendée et le lancement de la procédure de marché négocié de maîtrise d'œuvre. La consultation lancée en avril 2011 n'a pas permis de conclure un marché faute de concurrence.

Parallèlement, la concertation qui s'est poursuivie sur l'élaboration du projet d'aménagement de la Place Napoléon a laissé apparaître des ambitions et des problématiques d'usages qu'il a été jugé souhaitable d'inclure dans la conduite de l'opération d'aménagement de la rue Clemenceau et de la Place de la Vendée.

Le marché de maîtrise d'œuvre a donc été reconfiguré afin de le rendre plus attractif vis-à-vis de la concurrence en simplifiant les tranches opérationnelles ; seule une tranche ferme globale est conservée sur l'ensemble du périmètre de voirie touché par les travaux.

Le principe fondateur du programme ajusté est d'accompagner l'aménagement de la place Napoléon et de renforcer l'attractivité commerciale de la rue Clemenceau.

Le conseil est appelé à approuver cet ajustement du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux soit 2 500 000 € HT.

**M. PELTAN** fait l'intervention suivante :

« Six mois perdus sur ce dossier ! N'avons-nous pas en effet déjà délibéré le 20 avril dernier ? Notre Groupe s'était abstenue. A l'évidence nous avons eu raison puisque vous voilà contraints d'« ajuster » comme vous dites votre programme.

Nous, nous disons tout simplement - il faut appeler « un chat un chat » - que votre programme ainsi que les moyens mis en œuvre avaient été « mal étudiés ». Et pourquoi avaient-ils été mal étudiés ? Parce que vous n'avez pas voulu en temps et en heure associer à son élaboration les principaux intéressés, à savoir les commerçants, comme nous vous l'avions demandé d'ailleurs. Ce que vous faites enfin aujourd'hui, contraint et forcé puisque l'appel d'offres a été infructueux.

Pas sûr que vous ayez revu votre copie si l'appel d'offres avait abouti ! Alors vous « ajustez », « reconfigurez » et « relancez » cette opération ! Disparues les 4 tranches, dont 3 conditionnelles avec un échéancier jusqu'en 2016 ! La réalisation est prévue en une seule phase à échéance de 2013, ce qui est tout de même plus vivable pour les commerçants et les usagers.

Ce nouveau programme d'aménagement de la rue Clemenceau, je l'ai lu très attentivement, puisque je faisais partie du jury de concours dont je me suis étonnée, au passage, qu'il ait été réuni le 29 août, dans l'urgence, alors que nous délibérons seulement aujourd'hui... Et je n'y ai pas retrouvé dans le paragraphe 5-2 : « Les principes d'aménagements » le point C : « Le végétal et les éléments du décor » ; il s'agit des arbres et du bassin présents sur la Place de la Vendée. Pouvez-vous m'en donner la raison ?

En conclusion, nous ne pouvons pas être d'accord avec votre méthode qui est celle des attermolements, des petits pas pour ne pas dire des faux pas ! C'est pourquoi nous nous abstenons. »

**R. MESTRE** indique qu'il conservera la même ligne de vote, il ne peut être en accord avec les projets proposés, et celui-là traite encore plus de l'organisation autour de la Place Napoléon.

**J. SOULARD** rappelle que le cœur de la Place de la Vendée n'est pas concerné. Dans le présent marché, seul l'ajout des rues perpendiculaires est la différence entre les deux procédures. Il rappelle au groupe de l'opposition La Roche Gagnante que son vote négatif initial ne se fondait pas sur le défaut d'inclusion de ces voies au projet ; les remarques formulées aujourd'hui sont donc malvenues.

#### **QUESTION ADOPTÉE PAR**

**36 voix POUR**

**1 voix CONTRE : M. Raoul Mestre**

**6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau**

<b>5 ZAC DE LA MARRONNIERE - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE</b>
--

*Rapporteur : M. Roland Guillet*

Par délibération en date du 29 mars 2006, le conseil municipal a approuvé les termes d'une concession d'aménagement entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la SAEM ORYON pour l'aménagement du secteur de La Marronnière, conformément à l'article L.300-4 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, la SAEM ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Le budget de la zone s'équilibre à 85 566 000 euros HT, conformément au bilan figurant au sein du CRAC et la participation communale s'élève à 9 586 000 euros HT.

Le conseil municipal est appelé à approuver ce compte rendu annuel au 31 décembre 2010 .

**M. PELTAN** déclare :

« Juste une remarque Monsieur le Maire. Comme cela vient d'être rappelé, c'est effectivement un programme important qui s'écoulera sur une durée elle aussi importante. De plus, nous savons qu'il y a 30 ha réservés à des espaces naturels sur cette zone. Et Monsieur SOULARD nous a expliqué en commission que c'était un projet d'éco-quartier mais pas tout à fait. Cela nous interroge et nous voudrions savoir quel sera le cadre environnemental garanti à nos concitoyens ?

En effet, comme l'a exprimé en commission notre collègue Alexandre MAISONNEUVE-LE-BREC, nous pensons qu'il y a une nécessité impérieuse d'une charte environnementale imposée à l'aménageur et d'une

charte collective imposée aux particuliers. Nous vous demandons de la prendre en compte pour éviter de voir se répéter ce qui ne s'est malheureusement pas fait à La Maison Neuve des Landes. Donc si nous pouvons faire mieux, autant le prévoir. Et si vous nous assurez que cela sera pris en compte, nous voterons pour cette délibération. »

**J. SOULARD** rappelle que ce sujet a déjà été présenté en commission, que des informations circulent déjà à ce sujet. Au-delà, il dit ignorer si ce quartier sera éco-labellisé, ce sera peut-être mieux que cela. Le référentiel a été construit par la Ville, ORYON et le Conseil de quartier. Des prescriptions très poussées seront imposées à la fois aux promoteurs et aux particuliers. Tout cela est engagé et sera présenté lors d'une commission spéciale sur cette ZAC.

**Monsieur le Maire** se félicite de la construction de ce projet structurant. C'est une démarche qui a pris du temps pour que la réflexion soit très aboutie, avec les habitants des conseils de quartiers. Ce projet est maintenant mûr, il permet d'avancer sur une voie exemplaire.

**R. MESTRE** se réjouit de ce projet qu'il qualifie d'excellent par l'économie. Il estime qu'il convient de libérer des terres agricoles des petites exploitations proches de La Roche-sur-Yon pour réaliser des projets de grande qualité tel celui-ci.

**Monsieur le Maire** reconnaît que c'est la tendance constatée au sein de l'établissement foncier de Vendée : les collectivités gaspillent moins de foncier et densifient l'habitat. Il existe encore, malheureusement, des comportements déviants, comme en zone côtière. C'est là qu'il faut convaincre de la nécessité de rentabiliser l'occupation à l'hectare.

Il évoque un dernier aspect important en rappelant que la Ville de La Roche-sur-Yon est accessible au plus grand nombre, les tarifs pratiqués permettent en effet à la population de trouver à se loger sans rencontrer les difficultés qu'on peut constater ailleurs. Cette situation n'est pourtant pas évidente dans le contexte économique actuel et il pense que la Ville doit s'honorer de cela.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>6 ZAC DE LA MARRONNIÈRE - CONVENTION D'AVANCE DE TRÉSORERIE DANS LE CADRE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT</b>
---

*Rapporteur : M. Stéphane Ibarra*

Par délibération en date du 29 mars 2006, le Conseil Municipal a décidé de confier l'aménagement et l'équipement de l'opération d'aménagement de la ZAC de La Marronnière à la SEM ORYON, selon les stipulations d'une concession d'aménagement répondant aux conditions définies aux articles L. 300-4 et suivants du Code de l'urbanisme.

Aux termes de cette concession, il est prévu à l'article 16.7, conformément à l'article L.1523-2, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, la possibilité du versement d'une avance temporaire de trésorerie effectuée par le concédant à la SEM.

Au regard du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31/ 12/ 2010, le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet de convention prévoyant le versement à la SEM ORYON d'une avance de trésorerie de 600 000 Euros au titre de l'année 2011

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Ne prennent pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Héлары, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane, M. Laurent Caillaud**

**7 ILOT DE LA POSTE-ECOLE DE MUSIQUE-MUSEE - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE**

*Rapporteur : M. Mathieu Durquety*

L'opération « Îlot de la Poste – École de Musique - Musée » a été confiée par la Ville de La Roche-sur-Yon à la SAEM ORYON par délibération du conseil municipal du 9 avril 2008. L'intervention de la SAEM ORYON s'effectue dans le cadre d'une Concession d'Aménagement, en application des dispositions des articles L.300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale [CRACL] (conformément à l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme) est l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Le bilan financier prévisionnel s'équilibre à hauteur de 6 273 000 euros HT

Le montant de la participation communale reste inchangé, à hauteur de 5 662 000 Euros HT.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ce Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2010

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8 PARC DES EXPOSITIONS DES OUDAIRIES - RÉHABILITATION DES TOITURES - ADAPTATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE - AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

*Rapporteur : M. Patrick Dinel*

Au cours du mois de juillet 2008, un diagnostic de l'ensemble des toitures du parc des expositions des Oudairies a été réalisé.

En octobre 2010, une consultation de maîtrise d'œuvre est lancée sur les bases suivantes :

- \* Remplacement de l'ensemble des couvertures avec proposition d'amélioration du traitement thermique et anti condensation.
- \* Renforcement des éléments de structure lié aux modifications de la réglementation « neige et vents » de 2008.
- \* Intégration d'une production solaire photovoltaïque en accord avec la Régie d'Electricité de Vendée (REVe).

L'enveloppe prévisionnelle était la suivante :

- Travaux hors photovoltaïque (maîtrise d'ouvrage Ville) : 300 000 € HT.
- Travaux de couverture photovoltaïque (maîtrise d'ouvrage REVe) : 675 000 € HT, le maître d'œuvre n'ayant sur cette deuxième partie qu'une mission réduite de coordination.

C'est sur cette base qu'une consultation en la forme adaptée a été réalisée pour la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre, laquelle a conduit au choix de l'équipe S.E.C.C. d'Alfortville.

Fin 2010, l'Etat a modifié les conditions de rachats de l'énergie photovoltaïque et, par courrier du 5 juillet 2011, la REVe a informé la Ville qu'elle se retirait de ce projet, compte tenu de la baisse du prix du kWh qui supprime l'équilibre budgétaire pour cette opération.

Ceci implique que l'ensemble des couvertures (halle 1 et annexes pour 4 186 m<sup>2</sup> et halle 2 et galerie de liaison pour 2 645 m<sup>2</sup>) doit être remplacé par des couvertures traditionnelles hors panneaux photovoltaïques. Il est donc proposé, dans un premier temps, de procéder à la réfection des toitures de la halle 1 et d'une partie des bâtiments de liaison pour une enveloppe financière de 542 100 € HT en adaptant le contrat de maîtrise d'œuvre (la rémunération du maître d'œuvre passant de 50 300 € HT à 76 761,36 € HT).

**Monsieur le Maire** rappelle que pour cet équipement de niveau départemental le seul concours extérieur viendra de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Il regrette par ailleurs la façon qu'a eu le gouvernement actuel de gérer la filière de l'énergie solaire. Après avoir favorisé une bulle spéculative, cette richesse énergétique est aujourd'hui à l'agonie. Il réitère son souhait de voir un prochain gouvernement reprendre en main l'énergie verte sur le territoire national.

**P. YOU** confirme ce point de vue, le Grenelle de l'environnement a suscité beaucoup d'espoirs. La dynamique est aujourd'hui cassée et avec elle toute une filière économique. Il souhaite également qu'une nouvelle majorité politique gouverne différemment la France dans quelques mois.

**Y. HELARY** est en accord avec ces propos. Il considère que le gouvernement actuel a commis une erreur



monumentale dans la gestion de l'énergie solaire. Mais pour le présent dossier, il fait part de ses regrets de voir la REVe se retirer sans prendre en compte l'ensemble des économies à réaliser avec le photovoltaïque, l'augmentation inévitable de production de gaz à effet de serre, et tous les coûts annexes issus de ce refus de financement. Il sait que la ville ne peut financer les 675 000 euros nécessaire à cette opération mais il critique la politique du SYDEV dans les choix effectués.

**S. IBARRA** soutient ce point de vue. Il lui apparaît évident qu'en ce domaine on ne puisse se contenter des enjeux financiers. La production locale d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre devraient guider les choix de la REVe, structure parapublique dont le rôle doit être de fixer des objectifs et ne pas se soucier du seul équilibre financier.

**Monsieur le Maire** rappelle toutefois que le SYDEV est un syndicat de communes qui n'a donc pas vocation à créer des déficits sur des projets portés par des collectivités.

**J. SOULARD** confirme que le rôle de ce syndicat est d'initier les projets et montrer leur faisabilité. La REVe a lancé une grande étude pour des projets de centrales photovoltaïques qui sont aujourd'hui remis en cause par l'évolution des réglementations.

**Monsieur le Maire** rappelle que les dossiers des particuliers sont moins impactés que les projets collectifs. Il cite en exemple le projet de ferme solaire de Basse Barbonte dont on ne peut dire aujourd'hui s'il aboutira. Il estime que si cet espace de 8 ha, doté de 25 000 panneaux solaires, n'est pas rentable, c'est la démonstration que la filière solaire est aujourd'hui condamnée par l'action de l'actuel gouvernement.

**P. DINEL** tient à apporter quelques chiffres : 1 658 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ont été installés sur des bâtiments municipaux, ce qui représente une multiplication considérable des surfaces jusqu'alors équipées. Cela représentera une somme de plus de 300 000 euros de loyers qui seront versés dans les vingt prochaines années, sans compter la réhabilitation des toitures qui en avaient bien besoin.

#### **QUESTION ADOPTÉE PAR**

**38 voix POUR**

**5 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Jacques Besseau**

<b>9 ZAC DE LA MALBOIRE - ACQUISITION DE RESERVES FONCIERES A ORYON - LIEUDIT L'HERBAUDE</b>
--

*Rapporteur : M. Roland Guillet*

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la mise en réserves foncières de terrains issus de la ZAC de la Malboire situés lieudit L'Herbaude, d'une contenance de 13ha 77a 66ca, proposés à la vente par ORYON au prix de 1 050 150 euros net vendeur.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Ne prennent pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Héлары, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane, M. Laurent Caillaud**

<b>10 ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 17 A M. DE GIGOU - LA MAISON NEUVE DES LANDES</b>
---

*Rapporteur : M. Joël Soulard*

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition à Monsieur DE GIGOU de parcelles situées à La Maison Neuve des Landes, inscrites en emplacement réservé n° 17 du Plan Local d'Urbanisme (réserve d'équipement public) et cadastrées section P 175p, 176p et 404p pour une superficie totale de 2ha 74a 60 ca.

Le prix de vente a été fixé à 240 550,13 € net vendeur.

**J. SOULARD** rappelle que la situation des terrains à proximité de La Maison Neuve des Landes est comparable à ceux de La Malboire et qu'un prix d'achat à 8,76 euros le m<sup>2</sup> n'a rien de sous-évalué puisqu'il correspond au prix du marché, pratiqué par les aménageurs privés. Les propositions d'achats émises par la SEM ORYON sont donc conformes au niveau des transactions actuelles.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>11 ACQUISITION DE TERRAINS AUX CONSORTS GUILLET ET AUX CONSORTS GENTY - LIEUDIT LA BOUTINIÈRE</b>
--

*Rapporteur : M. Joël Soulard*

Pour assurer la maîtrise de l'aménagement et du développement économique de son territoire, la Ville a souhaité mettre en réserve foncière les terrains situés lieudit La Boutinière classés en zone 2AU du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition de ces terrains libres d'occupation, appartenant respectivement :

- aux consorts GUILLET, pour une contenance de 5ha 03a 84ca, au prix net vendeur de 503 840 euros ;
- aux consorts GENTY, pour une contenance estimée de 4ha 90a 04ca, au prix net vendeur de 520 000 euros, assorti du transfert à titre de servitude de l'assiette foncière communale des fossés hydrauliques bordant le reliquat de la propriété GENTY après cession à la Ville.

**R. MESTRE** s'étonne de ce prix d'acquisition pour un terrain avec maison d'habitation.

**J. SOULARD** indique que la construction disparaîtra quand les terrains deviendront aménageables. Le prix du foncier non aménagé est de 10 euros le m<sup>2</sup> à La Roche-sur-Yon.

**Monsieur le Maire** indique que la Ville ne spéculé pas sur l'immobilier. Elle maîtrise au contraire le prix du foncier pour que le territoire reste accessible, tant pour les acteurs économiques que pour les habitants.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>12 ZAC ZOLA – OUVERTURE DE L'IMPASSE LAVOISIER - ACQUISITION FONCIERE AUPRES DE LA SAS ATLAGEL</b>
---

*Rapporteur : M. Patrick You*

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition de l'emprise foncière comprise dans l'assiette du projet de réaménagement de l'impasse Lavoisier, à prélever sur la propriété de la SAS ATLAGEL pour une contenance estimée de 323 m<sup>2</sup> au prix de 18 000 euros net vendeur.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>13 STADE HENRI DESGRANGE - ACQUISITION TERRAIN A VENDEE HABITAT</b>
--

*Rapporteur : M. Joël Soulard*

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition foncière d'un terrain d'une contenance estimée de 15 m<sup>2</sup> au prix de 320 euros net vendeur à prélever sur le fonds de parcelle de la propriété de Vendée Habitat, cadastrée BE n°550 et 552, située 64 rue de St André.

Cette acquisition permettra d'apporter une meilleure visibilité de l'entrée du Stade Henri Desgrange.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 MODIFICATION DE DOMANIALITÉ - LANCEMENT D'ENQUÊTES PUBLIQUES PRÉALABLES AUX CLASSEMENTS ET DÉCLASSEMENTS, ESPACES COMMUNS ET DÉLAISSÉS**

*Rapporteur : M. Mathieu Durquety*

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver le lancement des enquêtes publiques préalables au classement des voies et espaces communs des lotissements « La Maison Neuve des Landes » tranche n° 1, 29 maisons « Le Jardin des Chênes », de la ZAC Zola tranche 1A, et au déclassement de deux délaissés de voirie Ilot 5 Roche-Sud.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15 MODIFICATION DE DOMANIALITE - DECLASSEMENTS DE TERRAINS ET DELAISSES APRES ENQUETE PUBLIQUE**

*Rapporteur : M. Mathieu Durquety*

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le déclassement :

- d'un délaissé de 24 m<sup>2</sup> rue Sarah Bernhardt,
- d'un terrain de 298 m<sup>2</sup> rue Arthur Young,
- d'un délaissé de voirie de 200 m<sup>2</sup> rue Nicéphore Niepce.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16 CESSION DE L'ATELIER RELAIS N° 27 RUE MONGE**

*Rapporteur : M. Francis Lucas*

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession à Monsieur Philippe DELAHAYE de l'atelier relais n° 27, pris à bail commercial par la SARL LETMEREPAIR, rue Monge, et cadastré section BR 240 pour une superficie de 8 555 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 390 000 €, net vendeur.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17 CESSION A VENDEE HABITAT D'UN TERRAIN RUE BAUMANN**

*Rapporteur : M. Joël Soulard*

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession à VENDEE HABITAT d'un terrain situé rue Emile Baumann, pour la réalisation d'un foyer de 10 chambres pour adultes handicapés, géré par l'association AGR. Cette parcelle est cadastrée section HR 29p pour une contenance d'environ 1471 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 30 €/m<sup>2</sup> net vendeur.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18 CESSIONS D'EMPRISES FONCIÈRES RUE SARAH BERNARDT À MME BRUSETTI ET RUE ARTHUR YOUNG À M. GUILLEMENT ET Mlle PERRE**

*Rapporteur : M. Joël Soulard*

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession des emprises foncières issues du domaine public communal déclassé :

- rue Sarah Bernardt au profit de Mme Marcelle BRUSETTI, au prix net vendeur de 40 euros le m<sup>2</sup> pour une contenance estimée de 24 m<sup>2</sup> ;
- rue Arthur Young au profit de Monsieur Wilfrid GUILLEMENT et de Mademoiselle Caroline PERRE, au prix net vendeur de 60 euros le m<sup>2</sup> pour une contenance arpentée de 298 m<sup>2</sup>.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19 RECTIFICATION D'UN ACTE ADMINISTRATIF DE CESSION DE TERRAIN A M. ET MME POTHIER - LOTISSEMENT COMMUNAL DES JAULNIERES**

*Rapporteur : M. Joël Soulard*

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser la rectification d'une erreur de désignation cadastrale repérée par le service du cadastre dans l'acte administratif de vente du lot 237 du lotissement communal des Jaulnières à Monsieur et Madame POTHIER en date du 14 octobre 1983.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20 CONVENTION DE SERVITUDES ERDF – PASSAGE DE LIGNES ELECTRIQUES SOUTERRAINES POUR LE COLLEGE DES GONDOLIERS**

*Rapporteur : M. Stéphane Ibarra*

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de servitude sans indemnité proposée par ERDF pour le raccordement électrique du Collège des Gondoliers (passage de câbles électriques souterrains et pose d'une armoire de comptage dans l'assiette foncière du domaine communal) cadastrée section BE 548.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21 REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT – INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

*Rapporteur : Mme Angie Leboeuf*

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée par la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010, la commune est amenée à instituer la Taxe d'Aménagement, d'en fixer le taux à 3,20 % et d'en définir les exonérations facultatives, pour une application prévue par la loi au 1er mars 2012.

**M. PELTAN** fait l'intervention suivante :

« J'aurai une brève intervention en forme de question. Je crois que nous sommes d'accord sur l'intérêt de cette réforme qui va dans le sens de la simplification, puisqu'on remplace huit taxes différentes par une seule, et qu'elle permet une plus grande liberté pour les collectivités, qui décident de la sectorisation et de la fixation des taux ainsi que des exonérations.

Et le taux que vous nous proposez de 3,20 % permet d'assurer à la Ville les mêmes ressources que précédemment. Il n'y a donc pas de problème.

Mais ce qui nous interroge davantage concerne la rubrique des exonérations. Nous souhaiterions des explications sur deux types de locaux que vous n'exonérez pas : les locaux à usage industriel et les commerces de détail. Pour ces derniers en particulier, il nous semble que ce serait bienvenu. »

**Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit là d'exonérations pour la création de nouveaux espaces. Le calcul a dont été fait pour tenir compte de la politique de soutien aux commerces existants, notamment en centre ville et quartiers. Ceux-là ne bénéficieraient aucunement des procédures d'exonération. Bien au contraire, des sites de périphérie de moins de 400 m<sup>2</sup>, tels les locaux laissés libres après le déménagement de Boulanger, se verraient favorisés. Ce qui, estime-t-il, serait contre-productif.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Rapporteur : Mme Angie Leboeuf*

La taxe locale sur l'électricité (TLE) a été instaurée en 1926. Il s'agissait d'un impôt indirect facultatif perçu au profit des communes ou des syndicats d'électrification en cas de transfert des compétences. Cette taxe était établie sur une fraction de facture acquittée par le consommateur selon une puissance souscrite avec un taux maximum de 8 %.

La loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (Loi NOME) a institué la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) en remplacement de la Taxe locale sur l'électricité à compter du 01/01/2011

L'assiette de cette taxe intègre désormais la consommation de l'éclairage public. La prise en compte de l'augmentation du niveau général des prix résulte désormais de l'actualisation du coefficient multiplicateur en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation, hors tabac, établi pour l'année précédente.

Le conseil est appelé à autoriser l'actualisation de ce coefficient multiplicateur qui sera porté à 8,12 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**F. GRIVEL** fait l'intervention suivante :

« Il sera difficile, avec la loi NOME, de faire croire aux gens que l'augmentation du prix de l'électricité est un bien. Trop de ménages souffrent déjà de précarité énergétique et tout ce qui conduit à renchérir la facture est malvenu.

Il faut quand même signaler que par le biais de cette loi ultra-libérale, cette nouvelle organisation se fera aux dépens des consommateurs de deux manières.

- Financièrement, tout d'abord, avec le prix de l'électricité et les nouveaux compteurs à télé-relevé, qui vont coûter cher et pour lesquels les gens n'ont rien demandé.
- Quant à l'impact sur la santé d'autre part, en raison de ces fameux compteurs, associés à la loi NOME, et générateurs de pollution électromagnétique supplémentaire dans les habitations et dans l'environnement.

Le Conseil de l'Europe, dans sa résolution 1815 du 27 mai 2011, insiste sur la nécessité de descendre à des seuils d'émission inférieurs à 0,6v/m dans un premier temps puis inférieurs à 0,2v/m, pour les antennes et l'équipement domestique (tel que wifi, DECT...). Il insiste aussi sur la nécessité d'une information claire et loyale des consommateurs, et de la protection de la santé de la population.

Nous pouvons largement relayer cette démarche au niveau local, poursuivant en cela ce que les collectivités font déjà chaque jour, à savoir défendre les citoyens contre les débordements du libéralisme et assurer la promotion des services publics. »

**Monsieur le Maire** se dit en accord avec les propos tenus : la précarité s'aggrave de façon incroyable. Depuis cinq ans, le gouvernement crée une politique d'accroissement des disparités et trop de gens se retrouvent en dessous du seuil de pauvreté, ce qui est intolérable pour un pays tel que la France.

**P. YOU** dit souscrire pleinement à la déclaration de F. GRIVEL. Il réitère sa conviction que le Grenelle de l'environnement n'est qu'une mascarade. Plutôt que d'ajouter une nouvelle taxe sur la consommation finale d'électricité, il eût mieux valu, à son avis, inciter les citoyens et les entreprises à de véritables économies en organisant une contribution climat-énergie. Il réaffirme ses espoirs de changement de politique dans un proche avenir.

**A. CHARRIEAU** s'interroge sur l'accès à l'énergie. Elle souhaite faire le lien avec les directives européennes posées dans le cadre du traité de Lisbonne qui ont autorisé toutes ces privatisations et toutes ces spéculations et qui accroissent aujourd'hui les difficultés pour un accès social à l'énergie.

**Monsieur le Maire** approuve ces propos ; il élargit cette réflexion au système bancaire qui a pratiqué, avec les résultats catastrophiques pour la Grèce, en ce moment, l'affairisme des banques de dépôts. Il est temps, pour lui, de remettre ces systèmes en situation saine, comme par exemple en séparant les banques d'affaires de celles de dépôts.

**Y. HELARY** souscrit à ces analyses. Il ajoute, pour le Grenelle de l'environnement, qu'il ne s'agit plus seulement de la consommation d'électricité mais aussi des économies à faire, notamment dans l'habitat. Or, et malgré les 500 000 emplois que cela pourrait créer, le gouvernement a abandonné toutes les mesures permettant ces économies. La production continuera donc, avec les augmentations habituelles et donc les tarifs augmenteront aussi. Il caractérise ces choix comme une fuite en avant catastrophique.

**L. CAILLAUD** précise que la démarche environnementale n'est pas forcément moins coûteuse. Une vraie démarche a un coût mais il faut qu'il soit absorbé, et c'est pour cela que les élus doivent être pédagogues, il doivent convaincre la population du bien fondé des investissements pour l'environnement.

**A. AUBIN-SICARD** estime qu'une contribution énergie-climat n'a de sens que si elle s'applique au minimum à l'échelon européen. La limitation nationale aurait plutôt un impact négatif sur l'économie.

**Y. HELARY** pense que la réalisation d'économies dans chaque foyer diminuerait le montant des factures et permettrait de ne pas créer de taxes supplémentaires.

**Monsieur le Maire** constate une certaine convergence sur certains aspects. Mais il condamne pour sa part et de façon très ferme, le libéralisme générateur d'incroyables dégâts, soutenu par l'UMP.

**J.G. DUTOUR**, en précisant qu'il n'appartient pas à ce parti politique, estime qu'il faut respecter tous les groupes car il y a, en chacun, des idées intéressantes, et d'autres qui le sont moins.

#### **QUESTION ADOPTÉE PAR**

**38 voix POUR**

**5 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Jacques Besseau**

<b>23 PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION</b>
--

*Rapporteur : Mme Angie Leboeuf*

La Roche-sur-Yon Agglomération a souhaité s'impliquer dans le Programme de Rénovation Urbaine des quartiers nord de la ville de La Roche-sur-Yon. Vaste programme de 92,5 millions porté par la Ville de La Roche-sur-Yon et l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Pour ce faire, une convention de financement entre la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération a été rédigée afin de formaliser l'ensemble des engagements de chacun.

La participation financière de la La Roche-sur-Yon Agglomération au profit de la Ville de La Roche-sur-Yon, pour la réalisation des opérations, s'élève à 180 923 €.

Le conseil municipal est appelé à approuver cette convention.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>24 Question retirée de l'ordre du jour</b>
---

<b>25 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS - CONVENTION ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET LA VILLE</b>
--

*Rapporteur : Mme Angie Leboeuf*

Dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal, la Communauté d'Agglomération s'est engagée à verser aux communes membres 9,5 M€ de Fonds Communautaire d'Investissement. Le montant pour la Ville de La Roche-sur-Yon s'élève à 5 109 000 € (1<sup>ère</sup> enveloppe) et constitue un plafond qui pourra être mobilisé pendant la durée du mandat.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la conclusion d'une convention avec La Roche sur Yon Agglomération permettant de mobiliser, dans un premier temps, 327 000 euros de fonds de concours au titre des travaux d'aménagement de la Rue Joffre.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**26 DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2011 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

*Rapporteur : Mme Angie Leboeuf*

La décision modificative a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes sur le Budget Principal et les Budgets Annexes, toutes sections confondues :

- inscription d'opérations nouvelles d'ajustements en recettes et dépenses,
- virements de crédits entre opérations budgétaires.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil Municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent pour le budget principal à -700 701 euros et pour les budgets annexes à 1 367 674 euros.

**J.G. DUTOUR** fait l'intervention suivante :

« Les modifications que vous apportez au budget se traduisent par une augmentation du budget de fonctionnement de 82 000 € et nous aurions préféré voir ce poste diminuer. Le passage en Agglomération aurait dû voir une incidence à la baisse. Or rien n'a été fait pour diminuer le train de vie de la Ville. Nous allons voter une augmentation des effectifs des employés de la Ville de deux postes supplémentaires. Or la passage en Agglomération aurait dû faire diminuer le nombre de salariés de la Ville.

Alors pour faire des économies, vous diminuez le poste des investissements de 782 000 € en remettant en question un grand nombre de projets ou en n'engageant que des réalisations partielles. Même remarque.

C'est un tour de passe-passe que vous faites car des études onéreuses ont été faites. Elles ne servent plus et les réalisations partielles et multiples coûtent plus chères.

Au budget primitif, le poste « rémunération d'intermédiaire et honoraires » était de 1 091 000 €. Vous ne diminuez ce poste que de 59 000 €, alors que de nombreux travaux initialement prévus ne se réaliseront pas. Et il existe un autre poste « honoraires » au budget primitif de 194 000 €, qui augmente lui de 31 500 €.

En analysant quelques postes de dépenses, les frais bancaires passent de 6 000 € au budget primitif à 53 000 €. Pourquoi ?

Une nouvelle rubrique apparaît au code 62 848 pour des redevances et autres prestations de services, alors qu'il n'y avait rien de prévu au budget primitif. Là ce poste augmente de 215 000 €. Pourquoi ?

Le poste « perte de change ». On nous demande de voter une augmentation de 63 120 €, qui s'ajoute aux 78 500 € déjà prévus au budget primitif.

Vous comprendrez Monsieur le Maire que nous ne voterons pas favorablement ce changement de budget car il y a des interrogations pour lesquelles nous voudrions avoir des informations complémentaires. »

**R. MESTRE** reprend les termes d'un article de presse du 9 septembre faisant état des communes piégées par les emprunts indexés sur le Franc suisse ; il fait le parallèle avec les propos de J.G. DUTOUR qui parle d'une perte de change de 63 000 euros. La Ville de La Roche-sur-Yon serait-elle dans la liste des communes concernées ?

**A. LEBOEUF** se dit surprise qu'un membre du conseil municipal ne s'inquiète des finances communales qu'à l'occasion d'un article paru dans Ouest-France. Elle rappelle les modalités d'accès à l'information et expose combien la situation financière municipale est saine, ainsi qu'il en est question lors des présentations budgétaires tout au long de l'exercice.

Elle note que M. MESTRE aurait pu la saisir sur cette question en commission des finances, preuve qu'il ne souhaite qu'une tribune pour lancer des affirmations volontairement inquiétantes mais infondées sur plusieurs aspects. Elle précise que les chiffres cités dans la presse datent de 2009. Depuis, les choses ont changé : pour un des deux emprunts concernés par une indexation sur le Franc suisse, les opérations sont soldées, et par ailleurs celui-ci s'était avéré très avantageux pour la Ville. Quant à l'autre, le dernier taux constaté est de 0,8 %, ce qui est loin d'inquiéter les ressources financières communales. Elle ajoute que les aspects techniques complexes rendent impossibles des comparaisons d'un emprunt à l'autre, l'essentiel est de retenir que la Ville a fait choix de la sécurité financière, c'est pourquoi une grande partie de la dette est appuyée sur des taux fixes, gages de sécurité mais d'un coût légèrement plus élevé. Quant aux emprunts à taux variable, l'option retenue est d'avoir choisi des taux avec barrières, ce qui assure une parfaite connaissance des risques maximum.

En tout état de cause, pour un sujet d'une telle gravité, elle suggère à R. MESTRE de mesurer ses propos qui sont en décalage avec la réalité.

**A. AUBIN-SICARD** estime que des sujets de cet ordre ont intérêt à être débattus en séance de conseil et

pas seulement en commission de travail. Elle ajoute deux demandes de précisions sur les postes budgétaires « énergie-électricité » et « carburants », en plus de l'augmentation des services bancaires.

**A. LEBOEUF** rappelle à J.G. DUTOUR que les fonctionnaires, à la Ville de La Roche-sur-Yon, ne sont pas en surnombre. Le choix de la municipalité est d'offrir des services publics performants avec du personnel en conséquence. En aucun cas la politique du personnel à La Roche-sur-Yon ne sera la variable d'ajustement des désengagements de l'Etat et de ses conséquences.

Ceci déclaré, elle apporte les précisions demandées :

- La diminution de l'investissement ne compense absolument pas les charges de fonctionnement. C'est un principe comptable qui distingue strictement les deux sections. Autant il est possible d'améliorer le fonctionnement pour dégager une épargne brute, autant l'inverse n'est pas possible.
- L'augmentation des 82 000 euros en fonctionnement est constitué de recettes. En effet, les dépenses augmentent de 121 000 euros et les recettes de 82 000 euros. Il s'agit donc d'une confusion.
- Les charges à caractère général augmentent de 104 000 euros, pour couvrir des charges de fluides, du carburant pour 100 000 euros et des fournitures pour stock et garage du parc automobile vieillissant.
- Les services de frais bancaires augmentent pour couvrir les dépenses de désengagements par anticipation.

**Monsieur le Maire** comprend les interrogations du groupe de l'opposition. Il note toutefois que ces réflexions, dignes d'un débat sur la constitution du budget général, portent sur une décision modificative extrêmement modeste au regard des sommes considérées. Il invite les membres du conseil à utiliser au mieux les crédits de formation réglementairement prévus pour acquérir des connaissances qui leur permettraient de mieux comprendre les sujets complexes et d'intervenir plus utilement.

#### **QUESTION ADOPTÉE PAR**

**36 voix POUR**

**7 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau**

### **27 PERSONNEL MUNICIPAL - EVOLUTION DES EFFECTIFS**

*Rapporteur : M. Roland Guillet*

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent essentiellement des recrutements, des mobilités, de régularisations administratives et de la poursuite de la réorganisation de la Direction Générale des Services Urbains.

Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions (mobilités internes, recrutement, redéploiement).

Les créations représentent ainsi 26,43 ETP et les suppressions 24,17 ETP.

#### **QUESTION ADOPTÉE PAR**

**37 voix POUR**

**6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau**

### **28 PERSONNEL MUNICIPAL - PRISE EN CHARGE PAR LE FIPHFP DES AIDES À L'EMPLOYEUR ET À LA PERSONNE HANDICAPÉE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

*Rapporteur : M. Roland Guillet*

Le décret 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique précise, notamment dans son article 3, les aides et financements que le FIPHFP peut apporter pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents ayant la qualité de travailleurs handicapés.

Dans le cadre de l'accueil d'apprentis, la collectivité et la personne handicapée peuvent bénéficier d'aides financières. Il est proposé au conseil d'approuver la mise en place d'une procédure de sollicitation et de versement de ces soutiens financiers.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 29 PERSONNEL MUNICIPAL - MISE À DISPOSITION D'AGENTS

*Rapporteur : M. Roland Guillet*

Le conseil municipal est informé des mises à disposition de deux agents de catégorie B et C auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération dans le cadre d'une part, d'une mission d'éveil musical et d'autre part, d'entretien des locaux au sein des structures petite enfance et de la mise à disposition par la ville de Challans d'un agent de catégorie B pour le Conservatoire.

**Monsieur le Maire** rappelle que la mutualisation a permis la mise en commun des services sans pour autant créer de nouvelles structures administratives. Cette méthode valorise le personnel et ses compétences.

**M. PELTAN** déclare se souvenir parfaitement que la mutualisation des différents personnels faisait partie du cahier des charges du passage en agglomération.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 30 PERSONNEL MUNICIPAL - RÉGIME INDEMNITAIRE DES MÉDECINS TERRITORIAUX

*Rapporteur : M. Roland Guillet*

Il convient de prévoir la mise en œuvre d'un régime indemnitaire pour les Médecins territoriaux. Ce cadre d'emplois n'a pas été prévu dans la délibération du régime indemnitaire du 24 octobre 2007.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 31 PERSONNEL MUNICIPAL - MISE À JOUR DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION

*Rapporteur : M. Roland Guillet*

Il est proposé de mettre à jour la liste des logements de fonction qui ont été alloués à des fonctionnaires territoriaux de la Ville de La Roche-sur-Yon, suite à la décharge de fonctions du directeur général des services.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 32 PERSONNEL MUNICIPAL - CONTRAT DE PREVOYANCE ENTRE LA VILLE ET LA MNT - AVENANT N° 4

*Rapporteur : M. Roland Guillet*

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les modalités de l'avenant n° 4 au contrat d'adhésion de la prévoyance MNT souscrit le 16 décembre 2002.

Cet avenant porte le taux de cotisation à 1,90 % réparti entre la part agent 1,52 % et la part employeur 0,38 % (soit 25 % de la part agent).

Cette modification prend effet à compter du 1er janvier 2012.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 33 MANDAT SPECIAL POUR LES ELUS MUNICIPAUX

*Rapporteur : M. Roland Guillet*

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à

délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 34 EPICERIE SOLIDAIRE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DES PYRAMIDES

*Rapporteur : Mme Françoise Vignault*

L'épicerie solidaire de La Garenne va ouvrir très prochainement. La Ville met à disposition des deux associations (Association de Gestion de la Maison de Quartier des Pyramides et Association du Centre d'Animation Jean Yole (ACAJY)) des locaux fonctionnels et entièrement équipés.

Afin d'en faciliter le démarrage, la Ville se propose d'attribuer une subvention à l'Association de Gestion de la Maison de Quartier des Pyramides d'un montant de 9 730 €.

**F. VIGNAULT** fait l'intervention suivante :

« A l'occasion de cette délibération sur l'épicerie solidaire de La Garenne, et sachant que les distributions et l'épicerie de La Liberté sont approvisionnées par la Banque Alimentaire, je voudrais témoigner du soutien des élus à toutes les associations qui œuvrent dans le domaine de l'aide alimentaire auprès des habitants de la ville qui en ont besoin, et vous parler de la grande inquiétude que nous avons tous, car le sort de ces associations est suspendu à un accord politique restant à trouver dans l'Union Européenne. En effet, jusque là, l'aide alimentaire était soutenue depuis 1987 par l'Europe. Le dispositif était financé par les excédents de la politique agricole commune, et cela représentait un budget de 500 millions d'euros ces dernières années. Depuis, l'Europe a revu les objectifs de la PAC, ce dont nous pouvons nous féliciter, puisqu'avec cette révision elle a souhaité en finir avec le productivisme à tout prix, pour se tourner vers une agriculture plus qualitative, ce qui est une bonne chose.

De nombreux acteurs avaient déjà alerté sur les conséquences de cette décision sur l'aide alimentaire, puisqu'elle réduisait les excédents. Nous avons alors appelé à anticiper et la Commission Européenne avait fait des propositions dès 2008, puis en 2010. Mais il n'y a pas eu d'accord politique entre les Etats membres et rien n'a avancé. Ces jours-ci, les ministres de l'agriculture vont se rencontrer et cela risque d'être la discussion de la dernière chance, car faute d'un accord, les associations, la Banque Alimentaire, la Croix Rouge, les Restos du Cœur et le Secours Populaire ne recevraient que 15,9 millions d'euros sur les 78 millions attendus. Et nous estimons à près de 130 millions de repas qui ne seraient pas servis en 2012, d'où effectivement notre grande inquiétude. »

**M. MAGE**, au nom de son groupe, dit partager complètement cette inquiétude. Ce sentiment est fortement ressenti par les bénévoles de l'épicerie solidaire de La Liberté, pour qui le travail devient de plus en plus difficile.

**L. GUIBERT** déclare :

« Au nom de notre groupe, nous nous associons complètement à cette délibération qui permettra d'organiser différemment la solidarité pour le confort et la dignité des bénéficiaires. Nous sommes également fortement interpellés par le programme européen d'aide aux plus démunis, car nous constatons que des millions de nos concitoyens vivent difficilement dans notre pays. Mais ce qui nous interpelle plus particulièrement est la situation des plus démunis d'entre eux que sont les sans emplois, les travailleurs précaires ou particulièrement mal rémunérés, les familles monoparentales et les SDF.

Un récent rapport de l'INSEE consacré à la pauvreté nous annonce qu'ils sont 8,2 millions à vivre sous le seuil de pauvreté, soit 13,5 % de la population. Ces chiffres sont d'ailleurs basés sur des études de 2009. On peut considérer que la crise actuelle et son cortège de mesures d'austérité pèsent lourd sur le pouvoir d'achat des ménages et les ménages yonnais ne sont pas épargnés. Cette situation risque donc de faire grandir encore plus le besoin de solidarité. Les personnes en difficultés font souvent appel aux associations, puis à la Mairie. Nous tenons à saluer l'engagement des bénévoles qui agissent quotidiennement au sein des associations de solidarité dans notre ville car, sans eux, de nombreuses familles ne pourraient accéder à un minimum de dignité.

Nous appelons l'ensemble des pouvoirs publics à renforcer leurs programmes d'appui auprès des plus démunis, pour construire de véritables solidarités face à l'intransigeance d'un monde dominé par la finance et le profit personnel de quelques-uns. Nous dénonçons les décisions de l'Union Européenne d'engager l'extinction du programme européen d'aide aux plus démunis, avec dès 2012 des diminutions drastiques des denrées confiées aux organisations de solidarité, avant un retrait total annoncé pour 2013.

Notre devoir est donc à la fois d'interpeller le gouvernement de notre pays, la Commission Européenne, ainsi que les parlementaires européens, pour que l'emporte la raison et que l'Europe démontre qu'elle peut produire des solidarités envers les victimes de la crise et de l'indifférence des marchés. »

**A. CHARRIEAU** confirme que ces inquiétudes ne sont pas nouvelles. Les politiques française et européenne vont dans le même sens, peser sur les plus fragiles par des accroissements d'austérité plutôt que de rechercher des financements efficaces. Elle note que la pression s'accroît sur l'imposition des ménages, ce d'autant plus depuis la suppression de la taxe professionnelle. Il lui semble nécessaire que la question de la fiscalité soit clairement travaillée.

**Monsieur le Maire** estime que la dynamique de la taxe professionnelle a été « cassée ». Les collectivités n'ont plus les mêmes moyens de taxer les entreprises et les charges sont de plus en plus transférées par l'Etat. Ainsi, tous les ans et parce qu'on ne peut pas laisser les gens dans des situations dramatiques, la Ville investit de plus en plus, aux côtés des associations. Il souhaiterait que les choses évoluent dans le bon sens, au regard de la modicité des sommes en jeu par rapport aux budgets européens, il s'agit selon lui, d'une volonté politique à construire.

**F. VIGNAULT** rappelle qu'à l'origine, il y a un défaut d'accord politique sous la présidence française de la Commission Européenne et que le budget voté alors, attaqué par certains pays de l'Europe du Nord, a été annulé par la Cour de justice européenne.

**A. AUBIN-SICARD**  
(intervention inaudible)

**R. MESTRE** estime qu'il est honorable de venir en aide aux plus démunis. Il pense cependant que cette solidarité pourrait être plus active, notamment au niveau de l'agglomération ou du Conseil Général. De surcroît, il a constaté que la Ville allait acquérir des photographies à plus de 3 000 € pièce. « A-t-on besoin de mettre de l'argent pour ces photos ? » déclare-t-il.

**Monsieur le Maire** pense que chaque commune exerce sa politique sociale avec plus ou moins de force. Il regrette toutefois que la collectivité départementale n'exerce pas la sienne de façon progressiste. Les associations vendéennes sont toutes en accord pour déclarer que cette politique est scandaleuse. Il déclare qu'il transmettra cette critique directement auprès du Président du Conseil Général mais il invite les élus à se manifester également.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>35</b>	<b>CHANTIER COLLECTIF D'INSERTION - DEMANDE DE SUBVENTION FSE AUPRÈS DE L'ASSOCIATION 'RÉUSSIR LE PLAN YONNAIS D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE' POUR L'ACCUEIL DE PARTICIPANTS AU PLIE</b>
-----------	---

*Rapporteur : Mme Françoise Vignault*

Le conseil municipal, lors de sa séance du 20 avril, a été amené à délibérer pour une subvention prévisionnelle de 18 985,76 €. De nouvelles modalités de calcul permettent désormais de solliciter une subvention d'un montant de 22 041,18 € supérieure à la précédente.

Le conseil municipal est appelé à approuver le plan de financement prévisionnel du Chantier collectif d'insertion indiquant entre autres le montant d'autofinancement Ville de 89 224,67 € ainsi que la demande de subvention FSE d'un montant de 22 041,18 €.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**36 ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI DE LA ROCHE-SUR-YON ET DU CENTRE VENDEE –  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Rapporteur : M. Pierre Regnault*

Il est proposé de désigner 4 membres élus de la ville au sein du Conseil d'administration de l'association de la Maison de l'Emploi de La Roche-sur-Yon et du Centre Vendée, en application des nouveaux statuts de cette association établis le 06 juillet 2011.

Sont désignés : **P. REGNAULT, F. LUCAS, L. GUIBERT, F. VIGNAULT**

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**37 ETAT DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES  
PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2010**

*Rapporteur : Mme Françoise Vignault*

En application de la loi du 30 décembre 2006 modifiant l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

**Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.**

**38 GESTION DES SERVICES PUBLICS DÉLÉGUÉS - EXAMEN DES RAPPORTS DES  
DÉLÉGATAIRES APRÈS AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES  
PUBLICS LOCAUX**

*Rapporteur : M. Stéphane Ibarra*

En application de la loi du 27 février 2002, le conseil municipal est conduit à entendre et prendre acte de l'avis émis par les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le 5 septembre 2011, sur la gestion de l'ensemble des services publics délégués par la collectivité, à savoir :

- la gestion de l'eau (délégée à VEOLIA),
- la gestion de la foire exposition (délégée à ORYON),
- la gestion du Relais Pleine Nature (délégée à la Fédération des Œuvres Laïques),
- la gestion des salles du Bourg-sous-La Roche et des Oudairies (délégée à ORYON),
- la gestion du crématorium (délégée à OGF, Direction du crématorium).

**F.N. CHABOT** fait l'intervention suivante :

« Le rapport de gestion de l'eau nous donne des informations très intéressantes, comme par exemple le tarif de l'eau qui est très bas à La Roche-sur-Yon, ce qui est une très bonne chose.

On pourrait imaginer de réduire ou de supprimer la part fixe pour que la facture d'eau ne pèse pas trop dans le budget des plus précaires d'entre nous. On pourrait aussi imaginer, comme à Libourne, de créer une tarification progressive, pour inciter à économiser l'eau. Les premiers mètres cubes sont à 0,10 €, puis à 0,70 €, puis à 0,75 €, etc.

Quoi qu'il en soit, le tarif de l'eau reste une satisfaction. En revanche, nous ne sommes pas satisfaits de la qualité du réseau. Les pertes sont de 8,6 %, ce qui est peu par rapport à la moyenne nationale. Mais les pertes étaient descendues à 6,1 % en 2007 et depuis, la tendance s'est inversée. Elles ont ré-augmenté de 50 %, passant de 200 000 à 300 000 m<sup>3</sup>, alors que le volume consommé par les Yonnais est constant à 2,8 millions de mètres cubes.

Nous vous avons alerté il y a un mois sur l'augmentation de ces trois dernières années. Et à ce jour, nous n'avons aucun élément d'explication sur ce changement de tendance, y compris avec les informations opportunément communiquées à la presse locale dans l'article de ce matin.

Nous souhaitons que la Ville renforce la pression sur le délégataire pour qu'il se donne les moyens d'améliorer la qualité du réseau. Beaucoup d'investissements ont été réalisés et sont prévus (nous le savons), et la hausse de ces trois dernières années confirme que ces investissements sont indispensables.

Mais vous pouvez compter sur notre vigilance, les pertes ne doivent pas progressivement glisser jusqu'à la moyenne nationale estimée à 25 %. La recherche d'une eau à bas prix ne doit pas tout justifier. »

**S. IBARRA** reprend un certain nombre de points et apporte des précisions sur :

- les propositions de délégations sans part fixe, qui ne représentaient pas un réel avantage économique.
- la mise en place d'un tarif social, qui fait de La Roche-sur-Yon la seule collectivité de Vendée à instaurer un tarif social sur les premiers 40 m<sup>3</sup>.
- le tarif le plus bas sur l'eau potable tout en jouissant d'un service de grande qualité.
- le niveau d'investissement demandé au délégataire, notamment sur le renouvellement du réseau afin de limiter les pertes sur le linéaire de canalisations.
- les innovations techniques pour localiser les fuites sur réseau par secteurs géographiques.
- la collaboration avec les services municipaux, notamment pour la connaissance des réseaux et la cartographie précise permettant les meilleures prévisions sur patrimoines et interventions.
- l'accompagnement des usagers par les équipements en télé-relevé et la continuité de déploiement de compteurs.
- la politique de récupération dans un souci du respect de l'environnement de plus en plus poussé.

**L. CAILLAUD** rejoint Mme CHABOT sur la nécessaire vigilance pour l'application des tarifications adaptées. Quant au passage en régie, si l'option avait été retenue à l'origine, certaines interrogations seraient inutiles. Il pense qu'à la fin de la présente délégation, cette question ressurgira.

**Monsieur le Maire** dit avoir suivi ce dossier attentivement depuis plus de dix ans. Il peut affirmer qu'aujourd'hui le niveau de vigilance est dix fois supérieur au passé. L'eau est 30 % moins cher qu'ailleurs et dans le reste de la Vendée. La qualité est excellente et la ressource est mieux sécurisée. Des travaux importants ont été imposés au délégataire pour rattraper les retards antérieurs.

Parallèlement, c'est toute la politique de l'économie de l'eau qu'il faut servir aux côtés des habitants. Il faut convaincre de consommer moins tant pour le développement durable que pour des raisons économiques.

Il déclare n'avoir aucun intérêt à conserver une délégation de service public si celle-ci s'avérait défaillante. Ce qui n'est pas le cas à ce jour. A titre d'exemple, il affirme que certaines exploitations en régie peuvent s'avérer déficitaires ou inadaptées. L'essentiel à La Roche-sur-Yon c'est que l'évolution soit palpable et dans le bon sens.

**A. CHARRIEAU** estime qu'au rythme actuel de réfection des réseaux, l'opération totale risque de prendre beaucoup de temps. Par ailleurs, elle ne voit toujours pas le bénéfice pour le service public de confier cette gestion à un opérateur privé. D'autant que les travaux sont réalisés par des entreprises que VEOLIA missionne. Elle estime qu'une exploitation en régie offrirait le même service en présentant l'avantage de l'économie d'un intermédiaire tout en offrant les mêmes compétences et la garantie de conditions de travail respectées.

**S. IBARRA** souhaite qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : la gestion de l'eau à La Roche-sur-Yon est bien un service public. La garantie donnée aux usagers, c'est que la collectivité assure ce service. Elle est en mesure de garantir un accès à une ressource essentielle à un prix abordable, dans des conditions de sécurité sanitaire et de parfaite information sur la gestion. Il rappelle que la question de savoir si cette gestion devait être directe ou déléguée a fait l'objet de longs débats et de beaucoup d'études.

Il est un fait aujourd'hui que la collectivité est en phase d'acquisition d'une véritable expertise sur ce domaine et c'est particulièrement positif quand on sait que certaines gestions en régie sont bien loin d'apporter autant de performances dans ce domaine.

**T. DE LA CROIX** donne quitus à S. IBARRA pour le suivi du délégataire. Il estime que l'expertise en cours d'acquisition est un avantage pour la Ville. Pour autant, il lui semble que le niveau d'investissement n'a pas atteint l'objectif de 970 000 euros annuel.

**S. IBARRA** précise que les montants d'investissements demandés ne sont pas des engagements mais bien ce qui est provisionné sur l'année. Il faut pouvoir suivre tous les travaux qui en découlent et ce n'est pas facile. Ceci ne signifie pas que le délégataire est totalement libre puisque ces montants peuvent être reportés sur l'année suivante ou restitués en fin de contrat. Il n'y a pas d'économie sur les montants provisionnés.

**A. CHARRIEAU** se dit persuadée que VEOLIA récupérera ailleurs les déficits qu'elle pourrait rencontrer à la ville de La Roche-sur-Yon.

**Monsieur le Maire** se réjouit de l'expertise en cours d'acquisition sur cette délégation, appuyée sur un service particulièrement efficace. Il reproche à l'AMF (Association des maires de France) de n'avoir pas su aider les petites communes, qui n'ont pas les moyens de ce genre d'expertise interne, par un système de bureau d'études à disposition des élus, au niveau national, créant ainsi les bases d'un dialogue équilibré avec les opérateurs privés. Il est important, déclare-t-il, que la puissance publique fasse respecter l'intérêt commun.

**Le conseil municipal prend acte de l'examen de ces rapports.**

**39 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU RELAIS PLEINE NATURE ENVIRONNEMENT ET DU GÎTE D'ETAPE DE LA CHEVALERIE - CHOIX DU DELEGATAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION**

*Rapporteur : Mme Caroline Founini*

**La convention de délégation de service public de la gestion du Relais Pleine Nature Environnement et du gîte d'étape de la Chevalerie arrive à échéance le 31 octobre 2011 après 4 ans de convention.**

Le 5 juillet 2011, la commission de délégation de service public a émis un avis favorable sur la proposition de la Fédération des Œuvres Laïques de Vendée pour la gestion du RPNE à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

La contribution financière de la Ville se monte à :

- 87 000 € la 1<sup>ère</sup> année,
- 89 000 € la 2<sup>ème</sup> année,
- 91 000 € la 3<sup>ème</sup> année.

Le conseil est appelé à retenir la FOL comme délégataire et à autoriser la signature d'un contrat de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 (avec une possibilité de reconduction une 4<sup>ème</sup> année).

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Ne prend pas part au vote : Mme Patricia Cereijo**

**40 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU FESTIVAL METEORES**

*Rapporteur : Mme Charlotte Leydier*

A l'occasion du festival Météores [23 septembre – 2 octobre 2011], l'association Break Dance Yonnaise organise un battle de danse et l'association Urban Connexion propose un temps fort autour des cultures urbaines, place Napoléon, le samedi 24 septembre 2011.

La Ville de La Roche-sur-Yon se propose de soutenir l'organisation de ces deux initiatives à destination des publics jeunes, en octroyant une subvention exceptionnelle de 3 500 euros à l'association Break Dance Yonnaise et une subvention exceptionnelle de 3 700 euros à l'association Urban Connexion.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**41 CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL - POLE MUSICAL ET D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - APPROBATION DU PROGRAMME - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE**

*Rapporteur : Mme Patricia Cereijo*

Au vu de la conjoncture financière du moment, la Ville a souhaité reconsidérer ses priorités sur les équipements structurants du programme pentagone 2006-2020 sans pour autant renoncer aux ambitions dont ils sont porteurs et pour cela a décidé de reprendre les études sur un concept de pôle musical et d'enseignement artistique permettant de réaliser cet équipement en 2 phases autonomes de travaux selon un nouveau programme.

La première phase accueillera le conservatoire et l'école d'art, la seconde, la scène de musiques actuelles (SMAC).

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver le programme de la première phase (surface utile de 5 650 m<sup>2</sup> + 250 m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs pour le stationnement logistique) pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 12 950 000 € HT ;
- décider du lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

**M. PELTAN** fait l'intervention suivante :

« Je voulais simplement rappeler - et ce n'est pas une surprise puisque vous connaissiez notre position, que j'ai d'ailleurs pu exprimer lors de la transformation de l'ancienne gendarmerie - que nous avons une autre approche de ce dossier. En effet, bien que Madame CEREIJO ait essayé de nous donner quelques précisions, il nous manque tout de même aujourd'hui des informations sur ce que sera la deuxième phase, c'est-à-dire la construction de la salle de musique actuelle. Cela étant, nous sommes pour un pôle culturel, mais regrettons - et je tiens à le redire - que vous ayez changé votre fusil d'épaule en cours de route. Et même si vous nous dites que ce sont pour des raisons financières, la crise à bon dos...

Comment La Roche-sur-Yon pourrait-elle être différente des autres collectivités ? Je crois qu'il faut tout simplement reconnaître que tout ne peut pas se faire en un jour. Et il faut certes financer des ambitions, mais avoir aussi des ambitions à la hauteur des moyens qu'on peut y mettre pour les réaliser. Je ne reviendrai donc pas sur notre position et vous rappelle que nous étions restés sur votre première proposition, que vous avez changée. Au demeurant donc, vous nous proposez aujourd'hui d'approuver un programme et un concours de maîtrise d'œuvre. Aussi, nous ne souhaitons pas faire obstruction à ce qui peut être quelque chose d'intéressant, mais pour autant, nous n'avons pas changé d'avis sur ce qui nous semblait être la meilleure formule, c'est-à-dire votre première proposition. »

**R. MESTRE** dit regretter qu'on ne réalise pas l'aménagement de l'ancienne gendarmerie en même temps, ce qui aurait été positif pour la Ville.

**Monsieur le Maire** indique que ce dossier se confronte à une diminution des dotations de l'Etat, à une baisse de recettes fiscales. Le choix est fait de ne pas augmenter les impôts ni diminuer l'aide aux associations. En gardant la forme du projet, cela donne une perspective à la scène de musiques actuelles.

#### QUESTION ADOPTÉE PAR

**34 voix POUR**

**9 ABSTENTIONS : Mme Lysiane Guibert, M. Thierry De La Croix, Mme Françoise Grivel, M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, Mme Anita Charrieau, M. Jacques Besseau**

<b>42 MUSEE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE PHOTOGRAPHIES CONTEMPORAINES</b>
--

*Rapporteur : Mme Patricia Cereijo*

Conformément au projet scientifique et culturel du musée, approuvé en 2002 par le conseil municipal, il est prévu de consacrer chaque année des crédits pour la restauration des œuvres d'art.

En 2011, onze photographies contemporaines seront restaurées en vue de leur future présentation en exposition temporaire.

Le coût de cette opération, établi à partir des devis réalisés par des restaurateurs habilités par la Direction des Musées de France, s'élève à 24 488.10 € toutes taxes comprises.

L'Etat et la Région sont susceptibles de financer cette opération à hauteur de 50 % au titre du FRAR (Fonds Régional d'Aide à la Restauration).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

**P. CEREIJO** fait l'intervention suivante :

« Avant de présenter ce dossier, je souhaite répondre à une interpellation de J. BESSEAU en commission 4 sur la situation du musée, puisque je sais qu'il en fait son cheval de bataille. J'ai compris ce soir qu'il y avait rassemblement de l'Opposition sur le musée, avec l'intervention de Monsieur MESTRE - qui ne l'a pas fait sous la forme d'une boutade -. Mais je pense qu'à travers ces deux questionnements, il faut pointer l'incohérence de l'Opposition sur cette question.

Dans un premier temps, Monsieur BESSEAU me dit : « vous achetez et restaurez des œuvres, puis nous n'avons pas les moyens de les exposer ». Non seulement, il le dit, mais en même temps, l'Opposition l'écrit dans la tribune politique du *Roche Mag* de septembre. Et je dois dire que si l'Opposition a décidé de faire du

musée son cheval de bataille, en tout état de cause, cela ne l'autorise pas à écrire et dire des contre-vérités. Tout simplement parce que la totalité des œuvres de la collection du musée a été exposée au moins une fois, et que chaque année, une exposition est planifiée sur la collection du musée. Contrairement à tous les musées de France, où seulement 10 % des œuvres sont exposés, celui de La Roche-sur-Yon expose 1/3 d'entre elles, lorsqu'il s'agit de photos ou de tableaux. Et concernant les dessins, qui nécessitent plus de temps car nous avons une collection plus dense, 1/5<sup>ème</sup> est exposé. Je pense donc que ce que dit et écrit Monsieur BESSEAU est faux.

Sur ce que disait Monsieur MESTRE, je pense que vous avez eu raison de nous dire cela, car je crois que vous démontrez que la Droite et la Gauche sont vraiment différentes. Parce que de vouloir opposer des politiques publiques au sein même d'une collectivité est aussi un manque de cohérence et de vision globale sur une ville. En effet, tout ce qui fait la politique de la Ville est un tout ! Je ne pense pas qu'à La Roche-sur-Yon, nous soyons arrivés à vouloir faire une politique du misérabilisme ou du désespoir. En effet aujourd'hui, nous sommes en train de faire une politique qui maintient effectivement l'ensemble des services sur la Ville, pour répondre à la totalité de nos concitoyens. Nous sommes conscients que des personnes se trouvent de plus en plus dans la précarité, et qu'il faut leur apporter les biens élémentaires. Mais que dans ces biens élémentaires - au risque de vous décevoir Monsieur MESTRE -, nous affirmons haut et fort que la culture en fait partie. Car la culture est le ciment social dans une ville. Et de quel droit dirait-on aujourd'hui que des personnes en grande précarité n'ont pas l'accès à la culture ? Nous continuerons à faire une politique de Gauche et une politique culturelle ambitieuse sur la ville, parce que nous connaissons nos concitoyens yonnais, parce que nous avons la volonté de développer des événements culturels « populaires » au sens noble du terme, parce qu'ils sont de qualité, parce qu'ils sont accessibles à tous en termes de tarifs et parce qu'ils sont aussi accessibles à tous en termes d'ouverture sur le monde et l'art vivant. C'est notre fierté et notre ambition, et je pense que nous continuons à mener sur la ville une politique responsable et cohérente. Vous avez souligné votre incohérence dans votre rassemblement d'opposition ce soir. »

**Monsieur le Maire** précise avoir rencontré des représentants de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) qui l'ont remercié de la politique culturelle yonnaise pour le théâtre.

**M. PELTAN** déclare :

« Je voulais simplement dire que notre collègue Monsieur BESSEAU ne pouvait pas être là ce soir, ce que je regrette encore plus que Madame CEREIJO. Effectivement, c'est lui qui, dans la commission et dans notre groupe, suit ces dossiers, et je tenais à dire que nous ne devons pas avoir la même lecture du *Roche Mag* que vous, et de ce qui y est écrit. En effet, je ne comprends pas ce que vous avez voulu dire, puisque s'agissant de la culture, nous avons écrit : « la culture pour la Majorité c'est : « repousser sine die le projet de musée municipal », ce que nous avons toujours dit, et « programmer en même temps la restauration de quelques 500 œuvres dès lors non exposables »... »

**R. MESTRE** dit ignorer ce qui distingue une politique culturelle de gauche ou de droite. Il souhaite une politique adaptée, s'adressant à tous. Il refuse cependant la culture à n'importe quel prix, surtout dans le domaine de la photographie.

#### QUESTION ADOPTÉE PAR

**41 voix POUR**

**1 voix CONTRE : M. Raoul Mestre**

#### **43 MUSEE - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION D'OEUVRES D'ART**

*Rapporteur : Mme Patricia Cereijo*

Le musée municipal projette l'acquisition, sous réserve de l'avis favorable de la Commission régionale d'acquisitions des musées, de :

- 5 œuvres d'Anne-Lise Broyer (3 achats et 2 dons) pour un montant global de 13 500 € TTC ;
- 7 photographies de Bernard Descamps (4 achats et 3 dons) pour un montant global de 3 700 € TTC ;
- 2 photographies de Karen Knorr pour un montant global de 17 000 € TTC ;
- 2 photographies d'Ellen Kooi pour un montant global de 17 400 € TTC.

Ces acquisitions, d'un montant global de 51 600 € TTC, répondent au programme validé en 2002 par le conseil municipal et la Direction des Musées de France. Elles seront affectées au musée municipal qui en aura la gestion.

L'Etat et la Région sont susceptibles de financer cette opération à hauteur de 50 % au titre du FRAM (Fonds régional pour les acquisitions des musées).



Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

**QUESTION ADOPTÉE PAR**

**41 voix POUR**

**1 voix CONTRE : M. Raoul Mestre**

**44 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TRAVAILLER DEMAIN, ORGANISATRICE DU 12<sup>ÈME</sup> CARREFOUR DEPARTEMENTAL DES FORMATIONS ET DES METIERS LES 8, 9 ET 10 DECEMBRE 2011**

*Rapporteur : Mme Sylvie Chartier*

Par courrier du 21 février 2011, l'association Travailler Demain a confirmé le projet d'organisation de la 12<sup>ème</sup> édition du Carrefour Départemental des Formations et des Métiers, les 8, 9 et 10 décembre 2011. Elle a sollicité le concours financier de la Ville à hauteur de 30 000 €.

Dans la mesure où la Ville accompagnera la manifestation bisannuelle au travers de diverses prestations matérielles estimées à 2 000 €, il est proposé au conseil municipal d'octroyer à l'association Travailler Demain une subvention exceptionnelle de 28 000 € pour organiser ladite manifestation.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**45 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU CENTRE FUZZ'YON**

*Rapporteur : Mme Patricia Cereijo*

L'association de gestion et d'animation du centre Fuzz'Yon souhaite renouveler une partie de son matériel technique vieux d'une quinzaine d'années, souffrant d'usure et d'obsolescence (consoles façade et retour - projecteurs) indispensable aux normes actuelles d'accueil des artistes et du public.

Ce matériel est utilisé à la fois par l'Association de gestion et d'animation du centre Fuzz'Yon pour son activité de concerts (un cinquantaine de concerts par an, organisés par l'association ou accueillis, pour près de 10 000 spectateurs) et par la Ville lors de manifestations événementielles telles que le Café de l'été et les cérémonies des vœux à la population.

La Région des Pays de la Loire et le Centre National des Variétés sont susceptibles de participer à cet investissement à hauteur de 25 % chacun de la dépense prévisionnelle estimée à 180 500 € TTC.

Il est proposé l'attribution d'une subvention d'équipement de 90 250 € à Fuzz'Yon.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Ne prennent pas part au vote : Mme Patricia Cereijo, Mme Charlotte Leydier**

**46 CLASSES DE DECOUVERTES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERNE DE FONCTIONNEMENT - FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012**

*Rapporteur : Mme Sylvie Chartier*

Chaque année, la Ville apporte son soutien aux écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de La Roche-sur-Yon désireuses d'organiser des classes de découvertes, par une participation financière pour chaque enfant et une aide à leur organisation.

Pour l'organisation de ces classes de découvertes, un marché de prestations de services a été passé avec la Fédération des Œuvres Laïques de Vendée.

Dans ce cadre, le règlement interne de fonctionnement doit être révisé en redéfinissant la participation financière des familles et celle de la Ville (augmentation de 2%) et en modifiant certaines dispositions, notamment que tout séjour écourté du seul fait de l'organisateur sera facturé aux familles au prorata du nombre de jours de présence.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**47 FIXATION DU TAUX DE BASE DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT VERSEE AUX INSTITUTEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

*Rapporteur : Mme Sylvie Chartier*

Par courrier du 29 juin 2011, Monsieur le Préfet a informé la Ville qu'il a proposé au Conseil départemental de l'éducation nationale, lors de sa séance du 22 juin 2011, un taux d'augmentation de 1,0435 % du montant de l'indemnité représentative de logement qui s'élèverait alors à 2 186,40 euros.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette mesure qui, si elle est définitivement adoptée par Monsieur le Préfet, aura pour conséquence que la Ville n'aura aucune dépense à verser au titre du complément communal de l'année 2010.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**48 UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES COLLEGES - ACTUALISATION DES TARIFS**

*Rapporteur : M. Thierry Barbarit*

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'actualisation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs qui concerne les installations de plein air (stades pluridisciplinaires) enregistrant une augmentation de 0,21 cts € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**49 CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA VENDEENNE RINK HOCKEY - AVENANT N° 1**

*Rapporteur : M. Yves Rouleau*

Il est proposé la conclusion d'un avenant à la convention d'objectif du 7 février 2011, pour affecter la provision prévue pour la saison sportive 2011-2012 à l'usage exclusif du financement sportif, disposition consécutive à un emprunt désormais soldé depuis juillet 2011.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**50 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES CLUBS SPORTIFS**

*Rapporteur : M. Yves Rouleau*

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 € au Football Club des Robrethières au titre de la saison sportive 2010-2011, pour un surcoût de frais de transports.
- 3 000 € à l'Athlétic Club pour l'organisation de la finale nationale interclubs, organisée le 9 octobre 2011 au stade Jules Ladoumègue.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**51 LA DIGNITE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE ET TOUS LES SANS-LOGIS**

*Rapporteur : Vœu présenté par le groupe Europe Ecologie-Les Verts*

« La France n'est plus à la hauteur de sa tradition humaniste d'accueil des demandeurs d'asile menacés dans leur pays. L'Etat se décharge de ses obligations vers les associations pour trouver une domiciliation juridique, un hébergement, des bons alimentaires ou pour aider les familles dans leurs démarches administratives.

Devant la faillite des services publics de l'Etat, et même avec le soutien de la Ville, ces associations aux moyens limités ne parviennent pas à répondre à tous les besoins, comme c'est le cas à La Roche-sur-Yon

depuis plusieurs mois, par exemple pour pouvoir proposer une domiciliation juridique dans un délai raisonnable ou pour mettre toutes les familles à l'abri.

De nombreuses familles de réfugiés sont dans une situation de non-droit qui dispense les services de l'Etat d'appliquer la convention de Genève de 1951, et donc de leur garantir droits civils, droits sociaux, droits à l'éducation, etc.

Cette situation inacceptable est la conséquence de la réglementation dite « Dublin 2 » qui n'autorise pas les réfugiés à déposer une demande d'asile tant que l'Etat n'a pas vérifié que leur demande ne doit pas être étudiée dans un autre pays européen. Cette vérification, qui repose sur le fichage informatique de tous les demandeurs d'asile en Europe, peut durer jusqu'à deux mois pendant lesquels les réfugiés n'ont aucun droit puisqu'ils ne sont pas encore officiellement demandeurs d'asile en France.

Des services de l'Etat s'autorisent alors à expliquer que ces demandeurs d'asile n'existent pas, et qu'il n'y a aucune aide à mettre en place. Et pourtant, ces familles de réfugiés sont à la rue, et tentent d'y survivre. Actuellement à La Roche-sur-Yon, 60 personnes sont concernées, dont 20 enfants.

Les demandeurs d'asile peuvent même voir leurs droits contestés pendant des périodes beaucoup plus longues dans les cas où il est considéré que leur demande d'asile doit effectivement être étudiée dans un autre pays européen, et que c'est le seul endroit où ils peuvent bénéficier des droits élémentaires. Ils vivent alors pendant 6 mois dans la crainte d'un transfert forcé vers cet autre pays, et quand il s'agit de la Pologne ou de la Grèce, cela se traduit ensuite par une expulsion vers leur pays d'origine.

Il est urgent de mettre un terme à ces situations inextricables qui laissent s'installer un climat malsain et propice au développement du racisme et de la xénophobie.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- rappelle son attachement à la convention de Genève de 1951 en matière de droit d'asile et de protection des réfugiés ;
- demande une réforme des procédures européennes d'examen des demandes d'asile (réglementation dite « Dublin 2 ») pour que chaque réfugié puisse choisir le pays auquel il demande l'asile ;
- demande, en attendant cette réforme, que les réfugiés placés sous procédure dite « Dublin 2 » aient accès aux mêmes conditions d'accueil que les autres demandeurs d'asile ;
- demande que les moyens suffisants soient enfin octroyés aux services de l'Etat pour que cessent ces situations inadmissibles et pour rendre leur dignité aux demandeurs d'asile ;
- demande, au-delà de l'actualité concernant les demandeurs d'asile, qu'une politique ambitieuse d'accès à un logement digne permette de trouver des solutions adaptées à l'ensemble des problèmes de logements. A l'approche de l'hiver, il est indispensable que tous ceux qui habitent La Roche-sur-Yon aient un toit : les réfugiés, l'ensemble des migrants et, comme l'exige la loi, tous les sans-logis. »

**L. GUIBERT** fait l'intervention suivante :

« Au nom du groupe communiste, je vous signale que nous sommes totalement favorables à l'adoption de ce vœu. En effet, nous ne pouvons pas accepter la situation des personnes venues chercher la protection dans notre pays, en attente d'une place d'hébergement, qui ont fui leur pays pour différentes raisons (guerre, persécutions liées à leur engagement politique ou à leur orientation sexuelle, risque de mariage forcé ou de mutilations sexuelles pour les femmes).

Pour toutes et tous, la France est un refuge. C'est l'espoir d'une protection et un endroit où poser enfin ses valises. Mais à l'arrivée, au lieu de protection, c'est bien souvent la suspicion qui les attend, et en guise d'endroit où poser ses valises, une chambre d'hôtel, voire la rue.

La crise de l'hébergement des demandeurs d'asile n'est pas nouvelle, mais elle connaît son véritable paroxysme. Les bénévoles associatifs peuvent en témoigner. Chaque jour, ils sont en effet amenés à venir en aide à des familles jetées à la rue.

La convention de Genève impose de fournir un hébergement digne à ces personnes. C'est une responsabilité morale pour un pays comme le notre. Face à cette situation, les associations ne se contentent pas de venir en aide aux personnes, mais interviennent également auprès des élus et des pouvoirs publics, pour que les choses changent durablement.

C'est donc cette question qui nous a été posée en ce début d'année scolaire. Nous souhaitons que tout soit mis en œuvre pour proposer des conditions de vie acceptables à toutes les familles qui ne peuvent être aujourd'hui prises en charge comme il se devrait par l'Etat. »

**M. CHANTECAILLE** déclare :

« Je voudrais saluer à mon tour ce vœu porté par les élus EELV, qui rappelle parfaitement une carence grave de l'Etat à l'égard des demandeurs d'asile. Il n'est pas moralement digne, il n'est pas constitutionnellement légitime et il n'est pas politiquement responsable de laisser sans toit ni droits, des êtres humains. Il n'est pas politiquement responsable de reporter le problème sur les épaules des associations, tout en les accusant de délit de solidarité.

De Dakar à Grenoble, nos oreilles d'auvergnats ont été rassasiées de discours de stigmatisation. On cite souvent le début d'une phrase d'un socialiste (Michel ROCARD), qui avait dit devant le Cimade - et qui avait été applaudi -, que la France ne pouvait pas accueillir toute la misère du monde. Mais il disait cela pour mieux dire la suite, que nous avons largement oubliée, car il avait ajouté : « qu'elle devait savoir en prendre fidèlement et généreusement sa part dans la fidélité à elle-même, à ses principes, et à son histoire ». La solidarité, c'est notre devoir et notre constitution en préambule des droits de l'homme. C'est notre règle d'or et il est temps de la réhabiliter. »

**R. MESTRE** ajoute :

« Je vais peut-être faire bondir tous les collègues parce que je n'applaudis pas ce vœu à deux mains, tout simplement car comme vous, je me promène à La Roche-sur-Yon et j'entends les Yonnais disant : « on voit de plus en plus des tas de gens étrangers venant ici », ce qui ne leur plait pas. Moi je suis au commissariat où je vois des Russes (grand pays organisé et socialiste)... et non je ne suis pas raciste car j'aime beaucoup les russes, mais il y a un problème car il faut mieux gérer l'Europe - et les dirigeants russes pensent comme nous -. En effet, tous les politiques sont d'accord pour mieux gérer l'Europe. Il y a des personnes que nous devons accueillir pour des raisons importantes, mais il y en a aussi qui viennent ici et qui n'ont absolument pas besoin d'y être. Il faut faire le tri, c'est tout à fait normal et il faut accueillir comme il faut ceux que nous devons accueillir... »

**Monsieur le Maire** indique que ces propos lui rappellent les sombres moments du Vel d'Hiv.

**A. CHARRIEAU** indique voter ce vœu. Elle rappelle que cela fait plusieurs jours que certaines associations se retrouvent devant la Préfecture pour dénoncer cette situation. Il est important que le conseil appuie, de manière concrète, les associations mobilisées.

**Monsieur le Maire** estime que la situation est extrêmement grave et porte atteinte à l'image de la République Française et de ses traditions d'accueil. La stratégie du gouvernement Sarkozy est de créer les conditions pour que rien ne se fasse en terme d'accueil des demandeurs d'asile. Il estime que cela favorise la montée de l'extrême droite en France. C'est une véritable prise d'otage des demandeurs, des associations et des habitants qui souhaitent apporter leur aide.

Il avertit **R. MESTRE** d'avoir à mesurer ses propos qui sont terriblement déplacés et de sinistre mémoire.

**T. DE LA CROIX** déclare :

« Les mots ont leur importance et ce que je viens d'entendre me rappelle une période pas si lointaine. Lorsqu'on est un homme politique, on doit mesurer les mots qu'on emploie, surtout dans cette enceinte. »

**T. TARROUCHE** s'adresse à **R. MESTRE** :

« Vous avez le droit de vous exprimer mais ne parlez pas au nom des Yonnais, car nous aussi nous sommes en contact avec eux. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Ne prennent pas part au vote : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau**

**Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire

**Pierre REGNAULT**

Pour le maire empêché, le 1<sup>er</sup> adjoint, **Joël SOULARD**



**Conseil Municipal**  
**Séance du 21 septembre 2011**

**DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE  
 L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR**

Locataire	Objet	Date
Association LE PLIE	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux – Espace Prévert – 70 rue Chanzy	05/02/2011
Association BREAK DANCE YONNAISE	Convention de mise à disposition de locaux – 112 rue du Général Guérin	08/05/2011
Mme RIARD-POARD	Avenant à la convention de mise à disposition d'une maison d'habitation – Lieudit « La Davissière »	23/06/2011
Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	Convention de mise à disposition de locaux – 249/251 boulevard Maréchal Leclerc	18/07/2011

**DOMAINE LOCATION – VILLE : PRENEUR**

Propriétaire	Objet	Date
Syndicat mixte de gestion du Centre universitaire départemental – La Roche-sur-Yon	Convention annuelle de location de salles pour l'organisation de manifestations ou réunions	18/04/2011
SCI KRISKA	Avenant au bail de droit commun pour un local professionnel 78 bis rue du Maréchal Lyautey	18/07/2011

**TARIFS**

Objet	Date
Tarification de la restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques – Année scolaire 2011/2012	16/06/2011
Tarifs 2012 du Centre d'expositions des Oudairies et de la salle des fêtes du Bourg	22/06/2011

#### **RÉGIE**

Objet	Date
Tarifs de la régie de recettes « Sports Vacances Eté 2011 »	20/04/2011
Modification de la régie d'avances « Frais de déplacements des élus et du personnel »	03/05/2011
Modification des mandataires de la régie de recettes « Monétique »	16/06/2011

#### **EMPRUNT**

Objet	Date
Remboursement anticipé temporaire de 3 emprunts auprès de DEXIA CREDIT LOCAL	29/06/2011

## DIVERS

Objet	Date
Convention de prestation avec la station RCF Vendée	09/06/2011
Convention avec l'association FCY RUGBY - « Sport Vacances Eté 2011 »	30/05/2011
Convention avec l'association CERCLE D'ESCRIME YONNAIS - « Sport Vacances Eté 2011 »	30/05/2011
Convention avec M. Sébastien LEGRET - « Sport Vacances Eté 2011 »	30/05/2011
Convention avec l'association TENNIS DE TABLE LA ROCHE VENDEE - « Sport Vacances Eté 2011 »	09/06/2011
Convention avec l'association LA VENDEENNE RINK HOCKEY - « Sport Vacances Eté 2011 »	09/06/2011
Convention avec l'association AVIRON 85 LA ROCHE-SUR-YON - « Sport Vacances Eté 2011 »	09/06/2011
Convention avec l'association LA ROCHE-SUR-YON TWIRLING - « Sport Vacances Eté 2011 »	09/06/2011
Convention avec l'association SPORT BASKET YONNAIS - « Sport Vacances Eté 2011 »	09/06/2011
Convention avec l'association LA ROCHE-SUR-YON VOLLEY BALL - « Sport Vacances Eté 2011 »	09/06/2011
Convention avec l'association LA ROCHE-SUR-YON VENDEE CYCLISME - « Sport Vacances Eté 2011 »	09/06/2011
Convention avec l'association GYMNASTIQUE CLUB LA ROCHE-SUR-YON - « Sport Vacances Eté 2011 »	09/06/2011
Convention avec le MINI-GOLF DES TERRES NOIRES - « Sport Vacances Eté 2011 »	09/06/2011
Convention avec l'association BMX CLUB LA ROCHE-SUR-YON - « Sport Vacances Eté 2011 »	10/06/2011
Convention avec l'association SOCIETE HIPPIQUE YONNAISE - « Sport Vacances Eté 2011 »	11/06/2011
Convention avec le COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCALADE - « Sport Vacances Eté 2011 »	15/06/2011
Convention avec l'association JUDO CLUB YONNAIS - « Sport Vacances Eté 2011 »	24/06/2011
Convention avec l'association BOXING CLUB YONNAIS - « Sport Vacances Eté 2011 »	29/06/2011

## CONTENTIEUX ENGAGES EN 2011

Date de dépôt du recours	Thème	Types de contentieux
12/08/11	Urbanisme	Référé. Assignation devant le TGI de La Roche-sur-Yon pour dénigrement et atteinte à l'image de la collectivité.
11/07/11	Expulsion	Ordonnance sur requête. Stationnement illicite des Gens du Voyage stade de l'Angelmière.
29/08/2011	Expulsion	Ordonnance sur requête. Stationnement illicite des Gens du Voyage aux Terres-Noires au lieudit Maison Neuve des Landes.

**INFORMATION SUR LES MARCHES  
D'UN MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DÉFINI  
PAR DÉLIBÉRATION DU 29 SEPTEMBRE 2010 : < 500 000 € HT  
L 2122.22 - 4° du C.G.C.T**

Ville

Du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 8 septembre 2011

Conseil Municipal du 21 septembre 2011

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
11-029	<b>Sylvie LARCHER</b> 48 Rue du Général Buat 44000 NANTES	Etude de programmation pour le relogement des associations à l'ancienne gendarmerie	17 436 € ½ jour : 300 € 1 jour : 560 €
11-030	<b>Pépinières CHAUVIRE</b> Le Logis Notre Dame 49600 LE FIEF-SAUVIN	Fourniture et livraison de végétaux de pépinières Lot 1 : arbres tiges et conifères	Mini : 4 500 € / maxi : 17 000 € par an
11-031	<b>Pépinières MARMIN</b> 85140 LES ESSARTS	Fourniture et livraison de végétaux de pépinières Lot 2 : arbustes, rosiers, jeunes plants	Mini : 7 000 € / maxi : 35 000 € par an
11-032	<b>Etablissement LEPAGE</b> 49130 LES PONTS-DE-CE	Fourniture et livraison de végétaux de pépinières Lot 3 : plantes vivaces et graminées	Mini : 1 500 € / maxi : 8 000 € par an
11-033	<b>FRIMAUDEAU</b> La Ribotière – 22 Rue des Champs 85170 LE POIRE-SUR-VIE	Acquisition de fournitures scolaires et matériels éducatifs Lot 1 : fournitures scolaires en nomenclature et matériels éducatifs	Mini : 25 000 € / maxi : 45 000 €
11-034 11-035	<b>FRIMAUDEAU</b> La Ribotière – 22 Rue des Champs 85170 LE POIRE-SUR-VIE  <b>VERRIER MAJUSCULE</b> 61 Avenue G. Clémenceau 85504 LES HERBIERS Cedex	Acquisition de fournitures scolaires et matériels éducatifs Lot 2 : fournitures scolaires hors nomenclature et matériels sur catalogue	Mini : 25 000 € / maxi : 45 000 €



N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
11-036	<b>SAS SEDEP</b> Route de Saint Gilles 85190 AIZENAY	Travaux d'assainissement eaux pluviales – Rue Emile Plocq	137 500 € + 210 heures réservées à l'insertion
11-037	<b>AVEC INGENIERIE ET PROGRAMMATION</b> 50 Place des Martyres de la Résistance 33000 BORDEAUX  <b>DMB Construction durable</b> Payats 47130 PORTE-SAINTE-MARIE	Etudes de programmation pour la réalisation d'un pôle culturel composé d'un conservatoire, une école d'art et une scène de musiques actuelles	19 770 €
11-038	<b>INDDIGO</b> 4 Avenue Millet 44000 NANTES  <b>PMIC</b> 3 Rue Jeanne Hachette 75015 PARIS	Démarche « Code de la rue » - renouvellement du plan de circulation de la Ville de La Roche-sur-Yon	TF : 62 950 € TC : 15 550 € ½ jour : 500 € jour : 1 000 €

11-039	<b>KPMG</b> 15 Rue du Professeur J. Pecker 35042 RENNES Cedex	Mission de recherche de nouvelles marges de manœuvre	48 525 € associé : 1 300 € par jour chef projet : 1 150 € par jour consultant : 900 € par jour
11-040	<b>VEOLIA EAU</b> 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Extension du réseau d'eau potable sur la commune de La Roche-sur-Yon	TF : 69 229,87 € TC1 : 12 857,50 € TC2 : 4 844,79 €
11-041	<b>SACER ATLANTIQUE</b> Rue Enzo Ferrari 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Rue Maxime Dervieux – aménagement d'une piste cyclable Lot 1 : voirie et assainissement	105 000 €
11-042	<b>TRICHET ENVIRONNEMENT</b> ZI La France 85190 VENANSULT	Rue Maxime Dervieux – aménagement d'une piste cyclable Lot 2 : mobilier et passerelle	61 208,10 €
11-043	<b>AJS CLIMATIC</b> Rue Charles Tellier 85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE	Remplacement de la chaufferie gaz du CMR	71 426 €
11-044	<b>HERVE THERMIQUE</b> ZI Acti Sud – 23 Rue Léon Gauvrit 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Remplacement des chaudières gaz à l'école maternelle Jean Moulin	22 768,80 €
11-045	<b>HERVE THERMIQUE</b> ZI Acti Sud – 23 Rue Léon Gauvrit 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Remplacement chaufferie gaz Groupe Scolaire Léonce Gluard	52 686,24 €
11-046	<b>SOLAMEN SAS – WIGWAM Conseil</b> 2 Chemin de la Beausse 49510 JALLAIS	Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de performance énergétique des bâtiments pour la réalisation du pôle culturel	30 580,80 €
11-047	<b>INTERCYCLES</b> 78 Impasse Philippe Gonzola 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Acquisition de vélos et vélos à assistance électriques personnalisés pour	Mini : 60 vélos classiques et/ou 15 vélos électriques Maxi : 300 vélos classiques et/ou 60 vélos électriques
11-048	<b>VINCENT GAUTHIER</b> 10 Rue des Colombes 79000 NIORT	Marché de maîtrise d'œuvre – relogement des associations dans l'ancienne gendarmerie	175 000 €

11-049	<b>SARL BOVE</b> Chalanne 38710 CORDEAC	Chalet des Génévriers – Alpes du Grand Serre – Remplacement des couvertures bardeaux bitumineux	TF : 27 725,68 € TC avec option : 35 006,82 €
11-050	<b>SAS BRETOME &amp; Cie</b> ZA Belle Place 98 Rue Bunsen 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Aménagement du quartier ZAC Zola – phase 5 – aménagement de voirie	TF : 97 792,48 € TC1 : 8 217,38 € TC2 : 44 483,15 € + 140 heures réservées à l'insertion
11-051	<b>ELIS ATLANTIQUE</b> 72 Boulevard Ernest Sauvestre 44412 REZE Cedex	Location et entretien de vêtements de travail du CTM	22 521,25 € non contractuel
11-052	<b>MAINGUY</b> Rue Philippe Lebon 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Pose et dépose des illuminations de fin d'année 2011	86 554 € option 1 : 14 790 € option 2 : 2 700 €

\* T.F. : Tranche Ferme / T.C. : Tranche Conditionnelle

N° de marché	Objet	Titulaire	Montant marché HT	Montant Avenant HT	Motif
V09-064	Maintenance autocommutateurs Lot 1: parc petits autocommutateurs	TDO	2400€	336€	Retrait 4 autocommutateurs
V10-137	Mise en conformité des ascenseurs de La Ville de la Roche sur Yon	ABH	141 543€	32120	Remplacement de la porte acier par une porte inox au CMR + remplacement des treuils pour les quatre ascenseurs aux halles+remplacement des 2 opérateurs de porte des deux ascenseurs côté poissonnerie
V10-111	Fourniture de barquettes et films pour denrées alimentaires-Lot 4 : étiquette et rubans de transfert	USINES REUNIES	mini : 3000€ maxi : 4500€		Le changement des prix unitaires pour le lot 4 suite à un nouveau conditionnement sans incidence financière
V10-110	Fourniture de barquettes et films pour denrées alimentaires-Lot 3 : Films	RESCASET	mini : 5000€ maxi : 7000€	1 166.09	L'augmentation des tarifs pour le lot 3.
V10-108	Fourniture de barquettes et films pour denrées alimentaires-Lot 1: barquette et préparation froides	FIRPLAST	mini : 5000€ maxi : 7000€	760 €	L'augmentation des tarifs pour le lot 1.
V10-110	Fourniture de barquettes et films pour denrées alimentaires, étiquettes et ruban de transfert-Lot 2 : barquettes - préparation chaude	RESCASET	mini : 6000€ maxi : 9500€	2 538.01	L'augmentation des tarifs pour le lot 2.